

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
Mme JULIE FORGET, la commissaire
M. PIERRE RENAUD, le commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue 1^{er} avril 2021 à 19 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 1^{er} AVRIL 2021

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DU MELCC

M. CLAUDE TRUDEL	6
------------------------	---

PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC

M. FRANCIS VERMETTE	11
---------------------------	----

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DE LA COMMISSION	13
----------------------------------	----

Mme VÉRONIQUE ST-ONGE	27
-----------------------------	----

Mme NATHALIE DRAPEAU	37
----------------------------	----

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. KAREL MÉNARD	50
-----------------------	----

QUESTIONS DE LA COMMISSION	57
----------------------------------	----

M. NICOLAS CHEVALIER	62
----------------------------	----

M. NORMAND BEAUDET	76
--------------------------	----

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DE LA COMMISSION	91
----------------------------------	----

MOT DE LA FIN	111
---------------------	-----

SÉANCE AJOURNÉE

**SÉANCE DU 1^{er} AVRIL
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames messieurs, bonsoir. Au nom de mes collègues, monsieur Pierre Renaud à ma droite et madame Julie Forget à distance, et en mon nom personnel, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette neuvième et dernière séance de l'audience publique sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes.

10

Ce soir, nous amorcerons la séance avec une présentation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de RECYC-QUÉBEC sur le troisième regroupement territorial, qui inclut le Nord-du-Québec et les autres territoires faiblement peuplés ou éloignés desservis par des lieux d'enfouissement en tranchée en milieu nordique ou en territoire isolé.

15

Après cette présentation, la commission d'enquête aura un nombre de questions relatives à la planification et elle les posera aux personnes-ressources avant de faire appel aux participants. Par ailleurs, il est à noter que la commission d'enquête tiendra également des consultations spécifiques dans les territoires conventionnés et que les échanges à cet effet se poursuivent avec le Comité consultatif pour l'Environnement de la Baie-James, le CCEBJ; le Comité consultatif de l'environnement Kativik, le CCEK; la Nation naskapie.

20

Il n'est donc pas exclu que certains sujets impliquant, par exemple, la gestion des matières résiduelles ou Nunavik puissent être soulevés ici et discutés plus à fond lors des consultations spécifiques avec les communautés et les nations autochtones.

25

Pour ce soir, les personnes qui désirent poser des questions aux personnes-ressources peuvent s'inscrire dès maintenant au registre disponible sur le site Web du BAPE. Elles peuvent également téléphoner au 1 800 463-4732, poste 6. La commission prendra les 10 premières inscriptions, après quoi le registre sera fermé.

30

35 La priorité d'inscription sera accordée, comme d'habitude, aux personnes du Regroupement territorial 3, et chaque personne sera limitée à deux questions.

40 Je désire maintenant, comme d'habitude, faire le tour et vérifier si les personnes-ressources ont déposé des documents depuis la dernière séance, ou s'ils ont des compléments d'information, ou encore des réponses à certaines questions.

Je commencerai par monsieur Trudel, du ministère de l'Environnement. — Monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

45 Bonsoir, Monsieur le président. Oui, on a fourni de l'information relativement à la question que la commission a adressée pour la façon dont le Ministère a établi la redevance à l'élimination. On a aussi fourni beaucoup plus de détails sur notre Tableau 8.2 de notre rapport concernant les installations de biométhanisation. Il y a un tableau plus complet qui nous a été fourni aujourd'hui.

50 Et je tiens aussi à préciser qu'on vous a fait parvenir, directement à vos bureaux, dans votre boîte aux lettres, certaines informations de cette nature-là, mais qui étaient, à notre avis, confidentielles. Donc, sur la procédure que vous avez établie, nous avons fait parvenir cette information-là. Et finalement, aussi, on vous a transmis le guide relatif à la construction sur le terrain d'un lieu d'élimination désaffecté, et aussi les articles de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pertinents à ces genres de projets de construction là.

55 Ça termine ce qu'on a... ce qu'on vous a transmis aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

60 Merci, monsieur Trudel. Vous avez bel et bien indiqué, si j'ai bien compris, le mot « confidentiel » sur les documents que vous jugez confidentiels. Et, j'imagine qu'il y a un argumentaire à l'intérieur pour dire pourquoi ces documents-là devraient être considérés comme confidentiels?

65

M. CLAUDE TRUDEL :

Tout à fait.

70 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Madame Langlois-Blouin de RECYC-QUÉBEC.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

75

Bonjour. Bonsoir, en fait, Monsieur le président. Donc, pas de documents qui ont été partagés; il n'y avait pas de suivi depuis la dernière audience. Et pas de complément d'information, non plus, à ajouter pour le moment.

80 **LE PRÉSIDENT :**

Merci madame. — Madame Marion Schnebelen du ministère de la Santé.

Mme MARION SCHNEBELEN :

85

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, chers collègues. Écoutez, en fait il y a plusieurs choses. On n'a pas encore transmis de documents, mais on les a entre les mains.

90 Première des choses, on souhaitait, comme on l'avait indiqué à la séance de mardi, on voulait éclaircir le propos entendu par un citoyen, Mathieu Goulet, qui est membre du regroupement ville zéro déchet, qui indiquait que la Direction de santé publique de Capitale-Nationale avait autorisé la remise en marche du four numéro 4. Ça fait qu'on aurait souhaité rectifier les propos parce que ce n'est pas la situation.

95 Alors, on a fait un écrit. Est-ce que vous auriez souhaité que, brièvement, j'en fasse le résumé ou le dépôt à la commission suffirait?

LE PRÉSIDENT :

100 Si ce n'est pas très long, vous pouvez faire un résumé oral. Sinon, le dépôt suffirait.

Mme MARION SCHNEBELEN :

105 OK, bien je vais faire ça court, plus court que ce qu'on va vous déposer.

110 En fait, monsieur Goulet avait raison d'indiquer que la Direction de santé publique ne pouvait être présente à la séance du 18 janvier. Toutefois, en plus du comité de vigilance, la Direction de santé publique communique directement avec les intervenants de la Ville qui sont présents sur ce comité-là, elle s'est rendue disponible à la demande du comité qui, notamment, voulait avoir son avis concernant le dépassement de normes pour les contaminants atmosphériques comme l'arsenic gazeux, le mercure, la dioxine, furane.

115 Donc, la Direction de santé publique n'a pas ordonné l'arrêt du four numéro 4, pas plus que son redémarrage parce que les risques de ces expositions aiguës ne justifiaient pas un arrêt et que la réduction du risque par un arrêt de seulement 10 jours était négligeable pour les risques à long terme.

Donc, on a consigné la réponse qu'on va vous transmettre, le compte-rendu du comité de vigilance du 22 janvier, pour retrouver cette information-là.

120 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Est-ce qu'il y a d'autres choses?

Mme MARION SCHNEBELEN :

125 Oui, il y a d'autres choses. Vous nous aviez aussi demandé... Je vais le retrouver. Vous nous aviez posé la question sur quels sont les impacts de la biométhanisation sur la santé humaine.

130 Alors, on a demandé à la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie de l'Institut national de la santé publique de faire un survol très rapide de la littérature scientifique,

parce que c'est une information que vous aviez demandée hier. La littérature grise, aussi, a été consultée. Donc, on a quelques informations à vous transmettre dans un document.

135

Le document va être révisé, là. L'Institut national de santé publique nous demandait de faire une révision linguistique avant qu'on puisse vous le transmettre, donc c'est ce qu'on va faire. Dès que cette révision sera terminée -- donc on imagine que mardi -- vous pourrez avoir ce document entre les mains.

140

LE PRÉSIDENT :

Excellent, parfait. D'autres choses, madame Schnebelen?

Mme MARION SCHNEBELEN :

145

Non, ça fait le tout.

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Monsieur David Noreau, du MAMH.

150

M. DAVID NOREAU :

Rien de nouveau à déclarer, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

155

Merci. — Monsieur David Hébert du ministère de l'Énergie et Ressources naturelles. C'est vrai, je pense qu'il n'y est pas. Je pense que c'est de ma faute.

Monsieur Michel Allaire, de la Communauté métropolitaine de Montréal.

160

M. MICHEL ALLAIRE :

Bonsoir à tous. Rien de notre côté depuis hier.

165 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Et monsieur Charles-Éric Bernier, s'il est ici, mais je pense qu'il n'est pas ici. CMQ.
Parfait.

170 Monsieur Trudel, je vous cède la parole dès maintenant, pour votre dernier exposé.

M. CLAUDE TRUDEL :

175 Merci, Monsieur le président. Je vous partage le fichier. Est-ce que c'est correct de votre côté?

LE PRÉSIDENT :

180 Tout à fait.

PRÉSENTATION DU MELCC

185 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Parfait. Donc, voici la présentation du ministère de l'Environnement concernant l'élimination des résidus ultimes pour les territoires nordiques, éloignés et isolés.

190 Premièrement, un rappel qu'au Québec, la gestion des matières résiduelles doit se faire selon la hiérarchie des 3RV-E, c'est-à-dire dans l'ordre, avant l'élimination, on doit le plus possible réduire à la source, utiliser le réemploi, faire du recyclage, ce qui inclut le traitement biologique, procéder aussi à la valorisation, ce qui inclut aussi la valorisation énergétique.

195 Au Québec, on a une *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* dont le premier est d'éliminer une seule matière, le résidu ultime, autrement dit, les matières résiduelles qui ne peuvent être valorisées, tout ça en tenant compte des contraintes techniques et

économiques disponibles. Puis ça, on va le voir ce soir, de façon très importante, pour les territoires concernés par la thématique de ce soir.

200

Donc, les matières résiduelles qui ne peuvent être valorisées ont une composition variable dans le temps et selon les régions. Le deuxième objectif de la Politique est d'assurer une élimination sécuritaire pour les personnes et l'environnement.

205

Le rôle et la responsabilité du Ministère. En ce qui concerne l'élimination des matières résiduelles, bien c'est premièrement de mettre ... d'élaborer et de mettre à jour les exigences réglementaires et d'autoriser au préalable les installations d'élimination. À noter que, dans les territoires conventionnés de la Baie-James et du Nunavik, c'est tout système d'enlèvement et d'élimination qui est considéré comme un projet obligatoirement assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts et le milieu social.

210

Enfin, le Ministère est responsable aussi du contrôle du respect des obligations légales et réglementaires.

215

Une petite mise en contexte concernant le Regroupement 3 qui concerne les territoires de la Baie-James; du Nunavik; de la MRC de la Minganie, Caniapiscau et Le Golfe-du-Saint-Laurent; la portion qu'on appelle, nous, à l'ouest du 73^e méridien du secteur de la grande ville de La Tuque; et les Îles-de-la-Madeleine. Ce qui totalise une population de moins de 79 000... d'à peu près 79 000 personnes, ce qui est peu, mais comparativement à la superficie totale du territoire, ça représente 57 % de cette superficie-là.

220

Quelques mots sur la valorisation des matières résiduelles pour le secteur de la Baie-James. Bien, il y a de la collecte sélective seulement dans certaines communautés, quelques écocentres qui sont présents sur le territoire, et aussi, il y a des projets d'écocentre et un projet pilote de compostage pour la Nation crie de Nemaska.

225

Pour le secteur du Nunavik, il n'y a aucune collecte sélective. Certaines matières résiduelles, comme des pneus ou certains produits qui sont sous le principe de la responsabilité élargie des producteurs peuvent être acheminés vers le sud du Québec, mais on comprend que c'est limité par les coûts de transport. Ça se fait seulement par bateau, donc c'est des coûts très élevés. C'est possible uniquement entre les mois de juin et d'octobre et il y a aussi des enjeux

230

d'entreposage étant donné que le transport ne peut pas se faire en continu des matières résiduelles. Donc, il y a un enjeu d'entreposage de matières résiduelles à long terme, des enjeux de salubrité et de main-d'oeuvre.

235

Quelques initiatives en cours. Il y a de la récupération du métal résiduel qui est projetée pour l'ensemble du Nunavik. Il y a un projet de composteur thermophile à Inukjuak et un projet d'écocentre et de ressourcerie à Kuujuaq.

240

Quand on parle de... On a imagé un peu plus notre présentation ce soir, donc quand on parle de matières à valoriser, bien on en a un exemple ici, qui n'est pas récupéré sur certains territoires. Pour certaines portions, on retrouve beaucoup de métal, qui n'est pas non plus récupéré.

245

Un petit portrait de l'élimination. Bien que ce soit possible de mettre en place ou d'exploiter des installations qu'on appelle, nous, d'élimination standard, c'est-à-dire un lieu d'enfouissement technique ou un incinérateur, dans ces régions-là, c'est surtout des modes d'élimination dits « d'exception » qui sont utilisés et qui sont aussi prévus dans la réglementation.

250

On parle de lieux d'enfouissement en tranchée pour desservir les petites communautés isolées. On parle aussi de lieux d'enfouissement en milieu nordique pour desservir les communautés du Grand Nord québécois et Basse-Côte-Nord. Et il y a aussi les lieux d'enfouissement en territoire isolé pour desservir les campements isolés ou de très petits établissements qui desservent moins de 100 personnes par année.

255

Au niveau de la Baie-James. Il y a présentement des projets d'établissement ou d'agrandissement de certains lieux d'enfouissement qui sont en cours de construction ou de discussion dans certains villages. Il y a aussi la reconstruction possible d'un nouvel incinérateur à Wemindji. Pour le Nunavik, il faut constater que les lieux d'enfouissement en milieu nordique qui sont ouverts depuis les années 80, la plupart sont rendus à pleine capacité et qu'il y a seulement une autorisation délivrée pour de nouveaux lieux dans deux villages.

260

Pour le Regroupement 3, les types de lieux et les quantités de matières reçues à l'élimination sont les suivants. Il y a seulement un lieu d'enfouissement technique, il est situé à Chibougamau. Il ne reçoit... donc, c'est 3 % du nombre de lieux, mais il ne reçoit que 0,2 % des

265 matières résiduelles à éliminer au Québec. Il n'y a aucune installation d'incinération, il n'y a aucun lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition aussi.

270 C'est sur ce territoire-là qu'on retrouve l'entièreté des lieux d'enfouissement en tranchée, 27/27, qui éliminent 45 654 -- puis il doit y avoir une erreur dans le tableau, concernant le 100 %, là. Bien, c'est 100 % des matières qui sont éliminées par les lieux d'enfouissement en tranchée, excusez-moi. Pour les lieux en milieu nordique, c'est la même chose. L'entièreté de ces lieux-là, les 28 lieux, sont situés dans ce territoire-là. Ça permet d'éliminer 18 865 tonnes de déchets par année.

275 Au total, donc, on retrouve 81 lieux d'élimination sur les 214, donc 39 %. On y élimine 76 000 tonnes de déchets, à peu près, sur les 8,4 millions, donc à peu près 1 % des déchets éliminés au Québec.

280 Quelques photos pour montrer un peu c'est quoi que ça peut ressembler. Quand on dit qu'il y a une rareté des dépôts meubles et qu'on en a un bel exemple. Donc, c'est très difficile de pouvoir aménager des lieux plus conventionnels, quand on se retrouve dans ce genre d'environnement là. Sans compter que, aux endroits où on a certaines épaisseurs de dépôt meuble, il y a présence de pergélisol à très faible profondeur. Ce qui amène que les déchets sont déposés en surface.

285 Pour les lieux en milieu nordique, il y a obligation de brûlage lorsque les conditions climatiques le permettent. Ce que ça donne, par la suite du brûlage, bien on retrouve un peu des résidus qui n'ont pas pu brûler... des imbrûlés, autrement dit, mélangés avec des cendres, qui se retrouvent sur le sol. Ça amène aussi, dans certains cas, la présence de certains visiteurs. Une petite famille, ici, qui peut se... mais qui peuvent aussi, dans certains cas, amener leur plus grande famille. Donc, si vous regardez dans... Des fois, ça se propage à la douzaine, autrement dit, là. On n'en retrouve... Si vous comptez comme il faut, il y en a 12 sur cette diapo-là.

295 Concernant le Plan d'action 2011-2015, il y avait une action spécifique pour ces territoires-là, dont l'action 37. Il y a une étude qui a été faite, qui a été confiée à l'Université du Québec à Chicoutimi qui a amené sept constats. Les principaux sont mis en évidence, ici, à l'effet que les exigences et les frais liés à la récupération, c'est vraiment un frein pour les communautés.

300 L'important souci des passifs nuit à la mobilisation. C'est-à-dire que, si vous regardez les accumulations qui sont déjà présentes, ça peut causer des problèmes. Il n'y a pas juste le flux en continu qu'on doit gérer, mais il y a aussi d'importants passifs, accumulation de métaux, et caetera. Et que la diversité des possibilités relevées par la littérature, les références qui ont été étudiées dans le cadre de l'étude de l'Université du Québec s'avère très faible.

305 Je veux glisser quand même un mot sur certains... Parce que là, on a parlé beaucoup des problématiques du secteur de la Baie-James et du secteur du Nunavik, mais pour d'autres communautés, qu'on appelle, nous, plus éloignées, isolées. Je vais citer deux exemples. L'Anticosti, pour lequel il est possible d'aménager un lieu d'enfouissement en tranchée : l'accès limité seulement par une desserte maritime, ça amène certaines difficultés d'exploitation, là. Quand on pense au suivi de la qualité des eaux qui doit être faite, l'échantillonnage, et caetera, l'envoi des
310 échantillons en laboratoire accrédité, et caetera, pour recevoir les résultats, bien ça peut amener certaines problématiques.

Puis ce genre de lieu là en tranchée, c'est des petites tranchées, habituellement, qu'on aménage, bien ce n'est pas très bien adapté pour certains besoins spécifiques. On a eu le cas,
315 récemment, où il y a eu une démolition d'un grand bâtiment qui devait être faite, donc un grand volume de matières résiduelles qui a été généré ponctuellement. Bien, les tranchées ne sont pas appropriées pour ce genre de problématiques qui peuvent survenir.

Pour les Îles-de-la-Madeleine, bien il faut noter qu'il n'y a aucune installation d'élimination qui est sur le territoire. Les matières résiduelles sont présentement transportées par bateau, dans un contenant réfrigéré, vers Montréal, et éliminées par la suite, dans un lieu d'enfouissement technique situé au Centre-du-Québec.

Là aussi, là, je ne l'ai pas ajouté, mais c'est mal adapté, encore une fois, pour certains
325 besoins spécifiques. Encore une fois, quand on a des grands volumes ponctuels de matières résiduelles à éliminer, bien ça peut causer un problème.

Dans le Plan d'action 2019-2024, il y a l'action 23 qui concerne les communautés isolées. Il y a une aide de 20 M \$ afin qu'elle puisse mettre en place des projets de gestion des matières
330 résiduelles en lien avec des problématiques propres à leur milieu. À ce jour, il y a des ententes qui

ont été signées avec la Municipalité de l'Île-d'Anticosti, la Municipalité les Îles-de-la-Madeleine et l'Administration régionale Kativik.

Ça complète ma présentation, je vous remercie.

335

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, monsieur Trudel. Je cède maintenant la parole à madame Langlois-Blouin.

340

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Merci, Monsieur le président. C'est mon collègue, monsieur Vermette, qui va faire la présentation.

345

M. FRANCIS VERMETTE :

Bonsoir, Monsieur le président; bonsoir à tous.

LE PRÉSIDENT :

350

Oui, bonsoir, monsieur Vermette.

PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC

355

M. FRANCIS VERMETTE :

Petite présentation concernant le Regroupement 3. Par contre, à la différence de mon collègue monsieur Trudel, on va juste parler, dans ce cas-ci, de ce qu'il y a comme Plan de gestion des matières résiduelles dans le Nord-du-Québec. Et je parlerai peut-être un petit peu, juste après, des autres communautés isolées. Elles ont déjà été touchées par les... on vous a donné de l'information dans les autres présentations.

360

365 La région du Nord-du-Québec. Il y a trois plans de gestion des matières résiduelles qui sont
en vigueur sur le territoire. Je vais juste expliquer, à la page suivante, plus précisément. Et la
particularité : le territoire du Nunavik, c'est-à-dire tout le Nunavik, est couvert par un seul plan de
gestion des matières résiduelles. Le nombre de lieux d'élimination sur le territoire de Eeyou Istchee,
on parle de 13. Je dirais que cette donnée-là n'est pas exhaustive, ce sont les lieux d'enfouissement
370 en tranchée. Et sur le territoire du Nunavik, ce sont les lieux d'enfouissement en milieu nordique,
aussi au nombre de 13.

En termes de plans de gestion des matières résiduelles qui sont en vigueur dans la région
du Nord-du-Québec, les trois, il y en a un qui couvre la Ville de Chapais, un qui couvre la Ville de
375 Chibougamau -- pour laquelle on mentionnait tantôt qu'il y a le lieu d'enfouissement technique pour
la Ville de Chibougamau -- et un qui couvre le territoire du Nunavik.

Petite particularité, la *Loi sur la qualité de l'environnement* n'obligeait pas nécessairement
le Nunavik d'avoir un Plan de gestion des matières résiduelles, mais ils ont décidé d'en mettre...
380 d'en élaborer un et de le mettre en vigueur. Et d'ailleurs, ils sont à le réviser et à terminer la révision
présentement. On est en train d'analyser leur second Plan de gestion des matières résiduelles pour
la période 2022-2027.

Juste une liste très rapide des lieux d'enfouissement technique qui sont présents.
385 C'est-à-dire, essentiellement, dans à peu près toutes les communautés criées et les villages qui sont
sur le territoire de la Baie-James, plus quelques chantiers, des mines, surtout des mines qui sont
présentes sur le territoire. Et au Nunavik, dans tous les villages inuits, il y a un lieu d'enfouissement
en milieu nordique.

390 Les cartes proviennent du ministère des Affaires municipales. Il y a plus d'informations sur
les plans de gestion des matières résiduelles.

Juste pour rajouter peut-être un peu plus concernant les communautés isolées dont
monsieur Trudel a parlé, là, notamment la problématique des Îles-de-la-Madeleine. Écoutez, de
395 notre côté aussi, on a déjà fait certaines études et discussions nombreuses avec les gens des
Îles-de-la-Madeleine concernant les différentes problématiques qu'ils ont au niveau de la gestion
des matières résiduelles dans leur ensemble, là, pas nécessairement de la problématique des
matières envoyées à l'élimination.

Et ça fait un petit peu le tour de la présentation, pour ce soir.

400

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Vermette. Je cède immédiatement la parole à mon collègue, monsieur Renaud.

405

PÉRIODE DE QUESTIONS

410

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Alors, bonsoir. Mes premières questions, peut-être à monsieur Trudel. Je vais poursuivre avec les lieux d'enfouissement en milieu nordique et les lieux d'enfouissement en territoire isolé. On a parlé des LETI, qui sont différents des LET et des lieux d'enfouissement en milieu nordique. Quels genres de déchets s'en vont dans ces lieux d'enfouissement là? De façon générale, là, mais...

415

M. CLAUDE TRUDEL :

420

Vous parlez vraiment des lieux en territoire isolé, ce qu'on appelle les LETI, là?

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

425

Oui, exact.

M. CLAUDE TRUDEL :

430

Il faut comprendre que ces lieux-là ne sont possibles que pour desservir. C'est ce qu'on appelait avant, dans notre jargon, ce qu'on avait dans l'ancien règlement, c'était des fosses à déchets pour des pourvoiries est des campements industriels. Donc, on peut s'attendre à ce que ça soit à peu près le même genre d'établissements qui ont droit à ce type de lieu là.

435

C'est des ordures ménagères que, dues aux activités qui sont associées à des pourvoiries ou à des campements... On peut penser à des gens qui résident là pour travailler, et caetera, ils se nourrissent, et caetera, ils logent là, et caetera. Ça fait que, c'est le même genre de matières résiduelles qui sont éliminées là. On ne s'attend pas d'avoir des... dans un LETI, des choses à caractère industriel, et caetera.

440

Puis, il faut comprendre que c'est très petit. Il ne faut pas que, dans le campement, il y ait plus de l'équivalent de 100 personnes/année. Ça fait que, ça veut dire que c'est sûr qu'il peut y avoir 200 personnes si le campement fonctionne sur six mois, mais on fait le ratio sur une base annuelle. Il ne faut pas que ça desserve plus que 100 personnes, parce que sinon, ils n'ont pas le droit d'avoir ce type de lieu d'enfouissement en territoire isolé.

445

Et c'était clair que le Ministère n'avait pas l'intention, non plus, de permettre à tout un chacun, qui avait son propre camp de chasse ou son propre chalet en terre publique, de pouvoir aménager son lieu d'enfouissement en territoire isolé. Donc, ce n'est possible...

450

Il y a seulement certains exploitants qui peuvent exploiter des lieux en territoire isolé; je vous les nomme. Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, un gestionnaire d'une pourvoirie ou d'un territoire structuré -- on entend les zecs -- le responsable d'un campement industriel, qui a un *Règlement sur les conditions sanitaires des campements industriels ou autres*, la Municipalité de la Baie-James et une personne nommée en vertu de l'article 166 de la Loi. C'est une particularité relative aux villages cris, aux bandes dans les territoires visés à l'article de la loi.

455

Puis il y a la Ville de La Tuque. Donc si, mettons, j'ai un camp de chasse, moi, sur le territoire de la Ville de La Tuque, bien il faut que la Ville de La Tuque exploite le lieu d'enfouissement en territoire isolé. Je ne peux pas le faire. Ça fait que, c'était pour éviter qu'il y ait une multiplication de ce genre-là, c'est vraiment vraiment un mode d'exception pour des campements industriels, des fois, qui sont temporaires ou des secteurs qui sont très difficilement accessibles par voie routière. On pense à des pourvoiries, des fois, qui sont accessibles seulement par avion, et caetera. Donc, c'est les ordures, les matières résiduelles qui sont générées par les gens qui résident là, qui sont éliminées dans ces lieux-là.

460

465

J'espère que sa répond bien à votre question.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

470 Oui, ça répond bien. Ce que je comprends, c'est qu'il y a... le suivi est minimal pour les lieux d'enfouissement en territoire isolé. C'est des infrastructures qui sont petites et qui ne génèrent pas suffisamment de nuisances pour que vous fassiez un suivi continu de ça.

M. CLAUDE TRUDEL :

475 Tout à fait, mais il y a par contre des exigences de localisation, quand même. Il faut être situé à 150 mètres de tout cours d'eau, il faut être situé à 500 mètres de toute installation de captage d'eau. S'il y avait un puits destiné à l'alimentation en eau, il faut être situé à plus de 500 mètres de cette installation-là. Mais c'est de très très très petits volumes de déchets qui sont éliminés dans ces lieux-là.

480 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Et il y a quand même une autorisation qui est donnée?

M. CLAUDE TRUDEL :

485 Non, je vous corrige. Bien, on a un nouveau régime. À un moment donné, je vous ai expliqué un petit peu qu'on a les activités à risque élevé qui sont assujetties à la procédure d'évaluation environnementale. Il y a les risques moyens que je me suis exprimé sur ce terme-là, mais qui sont assujettis à une autorisation ministérielle.

490 On a maintenant, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, un processus qui permet de faire ce qu'on appelle, nous, une déclaration de conformité. Autrement dit, que les gens remplissent une espèce de déclaration et envoient ça au Ministère, pour signaler, justement, qu'ils sont en train de démarrer une exploitation. C'est cette... Parce que ça ne nécessitait pas une autorisation ministérielle pour ces installations-là, ils sont quand même assujettis au respect de toutes les exigences du Règlement.

495 Ça ne veut pas dire que le Règlement ne s'applique pas, mais on ne délivre pas nécessairement une autorisation. Le Ministère est informé du fait qu'il y a une entité -- les entités

500 que je vous ai nommées tout à l'heure -- les entités nous informent du fait qu'ils ont un lieu d'enfouissement en territoire isolé à cet endroit-là.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

505 Vous avez mentionné que les... dans votre présentation, que des lieux d'enfouissement en milieu nordique dans la région Kativik sont à pleine capacité, pour plusieurs. C'est quoi les solutions qui sont envisagées? Est-ce qu'il y a des... Parce que là, dans la présentation, on ne voyait pas nécessairement qu'est-ce qui s'en venait, par rapport à ça. C'est quoi les solutions? Est-ce qu'il y a des moyens plus efficaces que vous avez identifiés qui pourraient être envisagés dans ces
510 communautés-là, par rapport à la gestion des matières résiduelles?

M. CLAUDE TRUDEL :

515 Dans ma présentation, c'est sûr que je suis allé succinctement. Il y a quand même, si je me rappelle bien, deux projets d'agrandissement, deux autorisations qui ont été délivrées, là, si je ne me trompe pas. Je veux être sûr de ne pas me tromper, mais je vais retourner dans ma présentation pour être certain d'avoir la bonne information. Excusez-moi. Ça ne sera pas long.

520 Bon, pour le Nunavik, on a autorisé des... soit un nouveau ou soit un agrandissement de certains lieux en milieu nordique. Il y a 14 villages, mais il y a seulement deux autorisations qui ont été délivrées dans ce secteur-là. Il y a toujours possibilité d'aménager d'autres installations, mais encore une fois, comme je vous dis, c'est difficile.

525 La possibilité d'avoir un incinérateur est aussi possible. Le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* prévoit des exigences différentes pour des plus petits incinérateurs. Ce n'est pas les mêmes exigences qu'on aurait, mettons, pour un incinérateur dans un plus grand centre urbain. Mais ça, à la limite, on pourra peut-être... Si vous désirez, je peux peut-être confier la parole à un collègue qui pourrait vous préciser un petit peu les différences qu'il y a, mais il y a possibilité d'aménager ça.

530 Sinon, bien d'entrée de jeu, je vous dirai que c'est permis d'aménager un lieu d'enfouissement technique, mais à cause des conditions de terrain, ça devient très difficile. Donc, c'est le mode qui est présentement.

535 Quand on dit qu'on oblige le brûlage, bien c'est pour toutes sortes de raisons. Premièrement, réduire le volume de matières résiduelles. Il y a une importante réduction du volume. Il y a aussi, ça réduit l'attrait pour les animaux. On a vu quelques exemples qu'on a mentionnés tantôt. C'est aussi, pour nous, une façon aussi de minimiser la problématique de contamination des eaux.

540 Puis il y a aussi, ce qui est possible de faire aussi, c'est toujours possible d'aménager un lieu d'enfouissement en tranchée. Sauf que, encore une fois, dans certains secteurs, ça peut être plus difficile. Les villages plus au sud où il y a peut-être présence de sable, et caetera, c'est plus facile d'aménager une tranchée à cet endroit-là. Mais c'est aussi possible. Ce n'est pas juste le lieu en milieu nordique qui est possible.

545 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Juste une dernière petite question avant de céder la parole à ma collègue. Dans votre présentation, vous parlez de l'action 23 dans laquelle... du Plan d'action, dans laquelle il y a 20 M \$ qui serait -- j'ai pris des notes vite, là -- qui serait consacré à des projets qui pourraient être mis. 550 Est-ce qu'il y a des projets qui ont été réalisés jusqu'à maintenant? Est-ce que vous avez des résultats par rapport à ces projets-là?

M. CLAUDE TRUDEL :

555 Il faudrait que je vérifie. Je vais peut-être aussi, tentativement, par après, passer la parole à ma collègue de RECYC-QUÉBEC, peut-être qu'elle a de l'information. Pour l'instant, moi, ce que j'ai comme information, mais on verra si ma collègue de RECYC a de l'information plus précise.

560 Moi, je sais qu'il y a des ententes -- c'est ce qu'on vous a mentionné dans notre rapport -- il y a des ententes qui ont été signées avec les montants... Je vous ai mentionnés à l'Île d'Anticosti, aux Îles-de-la-Madeleine et l'Administration régionale Kativik. Qu'est-ce que ça aurait amené concrètement, et caetera? Peut-être que ma collègue a de l'information. Sinon, moi, je vais m'assurer d'avoir l'information puis vous revenir, mais je vais laisser la parole à ma collègue avant.

565 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Donc, merci monsieur Trudel. Sophie Langlois de RECYC-QUÉBEC. Peut-être pour préciser, outre les trois ententes qui ont été conclues, dont monsieur Trudel a parlé, il y a des sommes qui sont prévues pour la... pour un programme d'aide financière, en fait, du côté de RECYC-QUÉBEC. Actuellement, on est en discussion avec certaines organisations pour bien cerner les besoins et adapter les modalités de notre programme à la réalité des territoires isolés ou des communautés visées.

570
575 Donc, l'élaboration du programme est en cours. On pense qu'il pourrait être disponible dans les prochains mois. Idéalement, on aimerait ça d'ici l'été, mais on veut s'assurer que les modalités soient bien adaptées. Notamment, je vous donnais deux exemples, puis monsieur Trudel en a parlé. On sait que les coûts de transport peuvent être un frein. La durée des projets aussi peut être très différente, étant donnée la réalité des saisons et des possibilités de livraison et de départ. Et même, aussi, au niveau des départs admissibles et des pourcentages de dépenses admissibles.

580
C'est tous des événements sur lesquels on a des discussions avec différents intervenants. Nos collègues au Ministère, des gens aussi à la Société du Plan Nord puis des gens des organismes dont vous avez mentionné au début, avec qui vous êtes en contact également, pour avoir un programme bien adapté à leur réalité.

585 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Alors, ce que je comprends, c'est que c'est des choses qui s'en viennent, il n'y a pas rien de mis en oeuvre actuellement. Je vous remercie.

590 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Renaud. — Madame Forget.

595 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Bonsoir. J'aurais deux questions. La première, c'est au ministère de la Santé. J'ai vu, dans le document que, je crois, a déposé le ministère de l'Environnement, de l'UQAQ, sur les villages du

600 Nunavik, il y avait certaines plaintes au niveau du brûlage, donc probablement le lieu face au village.
Je ne sais pas si vous avez connaissance de ce document-là ou si vous étiez au courant. Je veux
juste savoir s'il y avait un enjeu par rapport à ça, si ça a été étudié, quel est l'état des lieux et de
quels villages, exactement... bien quels villages ont ces problèmes-là, le cas échéant?

605 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Madame Forget, écoutez, on n'a pas vu ce document. On n'est pas allé le voir. Au niveau
du brûlage à ciel ouvert, bien sûr que la problématique, c'est qu'il libère de nombreux composés
toxiques pour l'homme. Donc, c'est quand même assez problématique. Puis l'absence de
mécanismes, aussi, de filtrage puis de contrôle de la température favorise une dispersion assez
610 maximale de ces composés, donc augmente le risque à la santé.

Il y a... Au niveau de la protection, aussi, autour de ces lieux d'enfouissement, il y a des
enjeux. On pourrait demander à ma collègue Virginie Noël-Aloïse, si elle pourrait compléter la
question pour les plaintes qu'il y aurait eu.

615

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Je ne sais pas, de mémoire ce n'est pas des plaintes. Les gens se plaignaient de ça au
moment où ils ont fait l'enquête, alors...

620

Mme MARION SCHNEBELEN :

Ah, OK.

625 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

... je ne sais pas si c'était une plainte formelle. Mais si c'était une plainte formelle, j'imagine
que le ministère de l'Environnement aurait été alerté. — Monsieur Trudel?

630 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui, effectivement.

635 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous avez des plaintes... un rapport de plaintes liées au brûlage du Nunavik?

M. CLAUDE TRUDEL :

640 Je vais vérifier. On a une collègue, qui est avec nous, pour la Direction régionale qui est responsable du Nord. Je vais vérifier puis je vous reviens si j'ai quelque chose.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

645 C'est bon. — Donc oui, madame Schnebelen, juste de me transférer à votre collègue.

Mme MARION SCHNEBELEN :

650 OK, bien peut-être leur demander, effectivement, s'ils sont au courant. J'ai deux représentants régionaux ce soir, je pourrais commencer par ma collègue Virginie Noël-Aloïse, pour voir si c'est une information dont elle est au fait. — Virginie?

Mme VIRGINIE NOËL-ALOÏSE :

655 Pardon du délai. Donc, bonsoir Monsieur le président; bonsoir à tous. Est-ce que tout le monde m'entend?

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

660 Oui.

Mme VIRGINIE NOËL-ALOISE :

Parfait.

665

LE PRÉSIDENT :

Très bien, madame.

670

Mme VIRGINIE NOËL-ALOISE :

Parfait. Il y a certaines plaintes populaires qui ont été émises principalement au niveau des odeurs et ça dépend aussi beaucoup de la proximité des LEMN aux villages. Donc, plus le lieu d'enfouissement en milieu nordique est près du village, souvent plus il y a des ressentis. On parle aussi des fumées qui sont un problème. Mais oui, donc c'est un enjeu présent dans la région.

675

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Mais, est-ce que c'était nocif d'un point de vue de la santé? Ou on est plutôt dans... bon, la nuisance, mais qui n'est pas nocive au niveau de la santé humaine?

680

Mme VIRGINIE NOËL-ALOISE :

Ça dépend de plusieurs facteurs, comme je vais vous le dire. Principalement, de ce qui est brûlé, étant donné qu'il y a peu de tri qui est fait, s'il y a des matières plus toxiques, par exemple de la peinture, des métaux, qui se retrouvent, donc oui, les fumées vont être plus toxiques. C'est possible d'avoir des difficultés respiratoires temporaires ou de l'écoulement des muqueuses qui peut arriver, donc ça peut être très gênant.

685

Ensuite, les nuages de fumée aussi, ça peut perturber la circulation et autres facteurs. Et ensuite, on a des effets plus chroniques des fumées. Et ça, ça va dépendre aussi de la direction des vents.

690

Donc, il y a plusieurs enjeux, ici, à prendre en considération.

695

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

700 Oui, je comprends. Donc, ce que je propose, c'est que si monsieur Trudel a les plaintes en question... J'aurais juste aimé avoir un avis des personnes-ressources à la Santé, là, qui pourraient juste nous dire s'il y a un enjeu, finalement, à considérer par la commission.

Monsieur Trudel avez-vous la réponse où il faut attendre un peu plus?

M. CLAUDE TRUDEL :

705 Oui, bien c'est ça, j'ai vérifié, mais on n'a pas cette information-là précisément, mais en l'a pris en délibéré puis on va vous revenir.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

710 Parfait. Parfait. Donc, je... — Est-ce qu'il y avait un autre spécialiste que vous vouliez faire intervenir ou ça va, madame Schnebelen?

Mme MARION SCHNEBELEN :

715 Bien, je sais que monsieur Paul Meillon est avec nous. — Paul, est-ce que tu aurais voulu compléter, peut-être?

M. PAUL MEILLON :

720 Oui, bonjour. M'entendez-vous?

LE PRÉSIDENT :

725 Très bien, oui.

M. PAUL MEILLON :

730 Oui, bonjour. Oui, effectivement, on a une communauté où est-ce qu'on a ce problème.
C'est une communauté mixte crie-inuite. Et il y a quelques jours par année, peut-être trois ou quatre
jours, où est-ce que les vents dominants vont dans le sens contraire et la fumée se rabat sur le
village. Et, à ce moment-là...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

735 On parle de Kuujjuarapik et Whapmagoostui?

M. PAUL MEILLON :

740 Oui, c'est ça. Et là, on a déjà eu des plaintes à la clinique, comme quoi il y avait plus de
gens qui avaient de l'asthme, des choses comme ça.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

745 Merci pour les précisions. J'avais une deuxième question. En réalité, je voulais savoir... Ma
question est destinée à madame Langlois-Blouin.

750 Je voulais savoir si, pour l'exercice de planification des PGMR pour les communautés
autochtones, j'ai compris, dans la présentation, que le Nunavik le fait de manière volontaire pour
les territoires conventionnés. Mais pour les communautés autochtones méridionales, est-ce
qu'elles participent à l'élaboration des PGMR ou est-ce qu'elles sont consultées par les
communautés qui les desservent en partie, pour la gestion de leurs déchets? Comment ça se passe
au niveau de toutes les autres communautés autochtones cette planification?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

755 Je sais que, dans les présentations précédentes des regroupements, il y avait certaines
communautés qui avaient leur propre PGMR. Je laisserai peut-être mon collègue, monsieur
Vermette, compléter avec des précisions, si c'est possible.

760

M. FRANCIS VERMETTE :

765 Oui. Écoutez, au niveau des PGMR, je ne pense pas que... -- peut-être qu'on pourrait juste vérifier et vous revenir rapidement -- je ne pense pas que c'est systématique qu'il y aura consultation des communautés autochtones présentes sur les territoires des plans de gestion des matières résiduelles prévus dans le Québec méridional. Je suis en train de faire cette petite vérification. Par contre, je vous dirais que ça serait difficile d'y aller...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

770 Est-ce qu'elles vous soumettent le leur? « Le leur », je veux dire est-ce qu'elles ont leur propre PGMR?

M. FRANCIS VERMETTE :

775 Il y en a quelques communautés. Je vais prendre l'exemple, quand... il y a quelques jours, celui de la communauté de Wendake. Je pense qu'il y a des communautés... Ensuite de ça, je crois que les communautés mohawks ont leur propre PGMR. Et peut-être quelques autres, là. Je vous dirais qu'il faudrait que je fasse une petite vérification assez rapidement, là.

780 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

785 Donc, peut-être... Oui, peut-être juste la liste de celles qui ont leur propre PGMR puis celles que, dans le fond, elles sont consultées par la MRC voisine. En tout cas, juste savoir, dans le fond, l'état des lieux pour eux.

790 Et aussi, RECYC-QUÉBEC, est-ce que vous avez des actions liées au Plan d'action nordique, ou les actions en tant que telles, dans votre mission d'économie circulaire, étant donné tous les grands défis qu'ils ont au Nord ou, en tout cas, les territoires autochtones assez éloignés? Donc, vous avez un rôle, je pense, d'optimiser la gestion des matières résiduelles en milieu nordique. Ça serait quoi la situation actuelle puis c'est quoi vos stratégies pour améliorer leur situation?

M. FRANCIS VERMETTE :

795

Bien, je vous dirais, dans le cadre de l'action 23 du Plan d'action sur la gestion des matières résiduelles, on a prévu, notamment, un programme qui va porter spécifiquement sur les communautés isolées, qui est en cours de développement. On est membre, aussi, de différents comités avec le ministère de l'Environnement aussi, puis les communautés isolées, depuis déjà quelques années.

800

On a aussi un programme... un projet de collaboration avec la Société du Plan Nord et je laisserai peut-être ma collègue, Sophie Langlois-Blouin, vous parler davantage de cette entente-là à venir avec la Société du Plan Nord.

805

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Parfait, merci.

810

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Oui, comme je le mentionnais, donc au niveau de l'aide financière, il y a un programme qui est en cours d'élaboration. L'autre étude aussi, sur laquelle on travaille notamment avec les gens de la Société du Plan Nord, c'est une étude des flux, donc vraiment une analyse systémique des différentes matières ou produits qui sont générés sur le territoire puis d'examiner les possibilités en termes d'économie circulaire -- on en a parlé un petit peu -- puis hier, notamment, où on parlait du besoin de trouver, des fois, des débouchés ou des applications pour les matières très très très locales.

815

Donc, c'est d'autant plus un besoin dans certaines communautés isolées, étant donné les grands coups ou les limites au niveau du transport. Donc, ça serait une étude pour identifier des... donc identifier les flux, mais aussi les opportunités en termes d'économie circulaire puis de l'accompagnement de certaines communautés dans le cadre de ce travail-là.

820

Donc, c'est une étude qui est en cours de début, si on veut, ou de démarchage, donc on est en train de cadrer les objectifs, la façon de travailler. Il va y avoir un appel d'offres qui va être lancé, aussi, pour qu'on soit accompagné avec une firme de services professionnels à cette fin.

825

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

830 On commence donc l'exercice, c'est ce que je comprends. Parce que j'avais... en lisant dans
les documents qui avaient été déposés par le ministère de l'Environnement, j'avais lu aussi qu'il y
avait... il y a des mines qui réussissent à retourner, par bateau, certains produits, là, pour le
réemploi et la réutilisation, mais juste des produits de très haute valeur ajoutée étant donné le coût
de transport. C'est bien ça la situation, un peu, pour l'économie circulaire du Grand Nord?

835

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Bien, je pense, si vous me permettez, je pense que monsieur Trudel... Puis je vous l'ai
mentionné : RECYC-QUÉBEC, on gère le programme des pneus hors d'usage, donc on répond
840 quand même aux besoins des communautés avec le contexte qu'on sait, où les collectes sont
limitées. Donc, quand il y a des quantités, on s'assure qu'il y ait un transport qui soit prévu.

C'est moins systématique que dans d'autres régions, mais on le couvre quand même, même
si, de mémoire, ce n'est pas couvert par le programme de façon officielle. Mais on offre ce
845 service-là. Également, au niveau de la collecte des contenants consignés, je sais qu'il y a certains
éléments. Et au niveau des produits qui sont couverts par la responsabilité élargie des producteurs,
les organismes qui gèrent ces programmes-là mettent en commun, si on veut, les efforts pour offrir
des collectes ponctuelles pour ces produits-là.

850 Donc, il y a une mise en commun pour couvrir les coûts, comme on le mentionne. C'est
quand même important, les coûts de transport associés à ces matières-là.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

855 Merci. Bon, j'imagine qu'on va prendre des questions des citoyens. Je vous laisse la parole,
monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

860 Merci, madame Forget. Effectivement, nous allons prendre une première personne,
madame Véronique St-Onge. — Madame St-Onge?

Mme VÉRONIQUE ST-ONGE :

Est-ce que vous entendez bien?

865

LE PRÉSIDENT :

Oui. Allez-y.

870

Mme VÉRONIQUE ST-ONGE :

Oui, bonsoir Monsieur le président. Donc, Véronique St-Onge, pour l'Administration régionale Kativik. J'ai deux questions pour vous, ce soir.

875

La première, bon, le Nunavik, tout comme les autres régions dotées de lieux d'élimination nordique, élimine près de 100 % de leurs déchets qui sont des résidus ultimes, en fonction du contexte technique actuel. Ce pourcentage-là pourrait grandement varier en fonction des investissements du gouvernement du Québec, notamment en gestion des matières résiduelles au Nunavik, par exemple implanter la collecte sélective -- qui n'est pas... qui n'existe pas sur le territoire, actuellement -- la consigne élargie qui s'en vient, la mise en place d'un système de récupération du métal et des véhicules hors d'usage qui sont pris en charge par l'entreprise privée dans le sud, parce qu'il y a une valeur à ces produits-là, et caetera.

880

Est-ce que la notion d'investissement en gestion des matières résiduelles dans les territoires nordiques et isolés va être prise en considération pour expliquer la part des résidus ultimes? Et si oui, comment allez-vous prendre en considération cet enjeu-là dans les travaux de la commission?

885

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, vous posez la question partiellement la commission. La commission va pouvoir donner certainement une réponse à la fin de ses travaux, dans son rapport.

890

Madame Langlois, vous avez évoqué, tout à l'heure, le Plan d'action nordique 2020-2023 de la Société du Plan Nord, dans lequel vous êtes passablement impliquée pour notamment

895 optimiser les matières résiduelles en milieu nordique et répertorier les stocks, les flux des matières résiduelles sur le territoire.

Est-ce qu'il y a une enveloppe budgétaire associée à ce mandat qui vous a été... jusqu'à un certain point, dont vous êtes responsable, finalement?

900

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

905 Je peux partager l'étude. C'est... Honnêtement, l'enveloppe est assez limitée. C'est la réalisation, je pense... puis il y a des fonds de RECYC-QUÉBEC, là. Donc, les initiatives, elles sont en collaboration, donc il y a un effet de levier avec la contribution de la Société du Plan Nord, mais aussi ce qui découle de l'action 23 du Plan d'action en gestion des matières résiduelles. De mémoire, on parle d'environ 300 000 pour l'étude sur les flux.

910 Et l'aide financière, le programme qu'on est en train d'élaborer pour les communautés isolées et nordiques, on parle d'un peu... à peu près 4.5 M \$.

LE PRÉSIDENT :

915 Donc, c'est une somme globale inférieure ou de l'ordre de 5 M?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Oui.

920 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. — Alors, madame St-Onge, votre deuxième question?

Mme VÉRONIQUE ST-ONGE :

925

Oui. Le Nunavik pourrait-il bénéficier d'un allègement, d'une modification réglementaire pour modifier progressivement le mode actuel de brûlage à ciel ouvert des résidus ultimes, qui est la norme, au Nunavik, en ce moment? Donc, est-ce qu'il y a un changement qui pourrait être envisagé

930 dans... -- là, on parle d'un horizon de 20 ans -- dans vos travaux? Est-ce qu'on peut envisager une
modification à ce niveau-là pour laisser tomber, peu à peu, le brûlage à ciel ouvert qui, vous l'avez
mentionné un petit peu tantôt, là, qui est un réel enjeu pour les communautés locales puis qui
représente plusieurs problèmes environnementaux et sociaux?

935 On parlait de Kuujuarapik tantôt. Ce n'est pas juste trois, quatre fois par année, là. J'y suis
allée deux fois, puis je ne pense pas que c'était un adon que les deux fois que j'étais là, ça sentait
vraiment la fumée des déchets à la grandeur de la communauté, assez régulièrement. C'est très
incommodant.

LE PRÉSIDENT :

940 Merci, madame St-Onge.

945 En fait, peut-être pour aller dans le même sens, lors d'une rencontre préparatoire que la
commission a eue avec notamment le chef des Naskapi, il nous disait qu'à chaque semaine, il y
avait effectivement brûlage et il était très fréquent que le panache de fumée aille jusqu'à la
résidence pour causer des problèmes de toutes sortes. Et pour le chef des Naskapi, c'est un
problème qu'il fallait absolument régler. Donc, ça rejoint votre problématique.

950 Je commencerais d'abord par RECYC-QUÉBEC. Est-ce que, dans... parmi les programmes
qui sont planifiés actuellement, est-ce qu'il y a quelque chose qui touche spécifiquement ce brûlage
dans les territoires nordiques ou dans les territoires conventionnés?

955 En fait, je tiens à dire que c'était... selon le chef des Naskapi, c'était un brûlage
hebdomadaire.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

960 De notre côté, non. C'est plus des projets qui vont toucher la réduction à la source, le
réemploi, le recyclage, la valorisation qui vont être visés par nos programmes. Donc, ce qui
concerne l'élimination, habituellement, ne sont pas... ce n'est pas des projets visés par nos
programmes d'aide financière.

LE PRÉSIDENT :

965 Monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

970 Je veux juste être certain de bien comprendre où on va avec la question, là. C'est sûr que, je peux me permettre de compléter aussi l'information par rapport à un des villages. Je sais qu'il y a un des villages plus au sud, où il y a quand même certains dépôts meubles. Donc, la possibilité... -- je l'ai évoquée un peut tantôt -- la possibilité d'aménager devrait être évoquée, là, devait être regardée, la possibilité d'aménager des lieux d'enfouissement en tranchée où le brûlage est interdit.

975 Mais par contre, ça nécessite quand même la présence de dépôts meubles. Et on sait très bien que, dans ces milieux-là, des fois, c'est une rareté puis que ça sert beaucoup à faire d'autre chose, des routes, et caetera, et caetera. Il y a la possibilité d'aménager aussi des incinérateurs. Le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* prévoit, comme je l'ai dit tout à l'heure aussi, 980 des normes spécifiques pour les plus petits incinérateurs. C'est une possibilité qui est offerte, aussi, aux territoires.

LE PRÉSIDENT :

985 Vous avez fait référence au pergélisol. On le retrouve à quelle profondeur? J'imagine qu'il y a quand même une certaine variabilité.

Mme VÉRONIQUE ST-ONGE :

990 Plus on est vers le nord, plus le pergélisol est près de la surface, plus il est abondant aussi. Plus on descend vers le 55^e parallèle, moins il y en a. Par exemple, à Kuujjuarapik, il n'y a effectivement plus de pergélisol alors qu'à Ivujivik, en haut, il y en a en abondance. Donc, ça dépend de quelle communauté on parle, mais la majorité des communautés du Nunavik ont présence de pergélisol, à la surface du sol.

995

1000 Et le roc qui est effleurant à beaucoup d'endroits, donc effectivement, c'est vrai que la présence de matériaux meubles est très très peu abondante, donc c'est un important enjeu, parce qu'évidemment, ils doivent en avoir pour faire des constructions, faire des routes, et caetera. Donc, c'est vrai que c'est un enjeu important. C'est la raison pour laquelle il faut, je pense, réfléchir à trouver des alternatives au brûlage à ciel ouvert et la collaboration de tous ces intervenants me semble primordiale, là.

LE PRÉSIDENT :

1005 Merci, madame St-Onge.

Monsieur Trudel, est-ce que votre ministère a réfléchi à cette problématique de brûlage et de son impact sur les populations limitrophes?

1010 **M. CLAUDE TRUDEL :**

1015 Oui, tout à fait. On a un groupe de travail, au Ministère, qui s'occupe des problématiques pour le Nord. Mais comme on dit, c'est ça, les solutions sont quand même assez limitées, là. Dans certains territoires plus au sud, il y a possibilité d'aménager des lieux d'enfouissement en tranchée, sauf que ça demeure quand même un choix à la communauté, dans le sens qu'on se rappelle que, pour les lieux d'enfouissement en tranchée, il y a un suivi de la qualité des eaux qui est requis, et caetera, et caetera, donc des coûts supplémentaires à l'aménagement de ce type de lieu là.

1020 Et, c'est la même chose pour une installation d'incinération qui voudrait être mise en place. Les coûts vont être très élevés par rapport à la possibilité d'aménagement un lieu d'enfouissement en milieu nordique. Mais c'est sûr que c'est discuté, cette problématique-là, au sein d'un comité spécifique pour les problématiques du Nord, autant pour le volet mise en valeur des matières résiduelles que les problématiques d'élimination des lieux d'enfouissement en tranchée... des lieux d'enfouissement en milieu nordique, excusez-moi.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Et quelle place vous accordez à l'acceptabilité sociale des projets?

1030 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je pourrais vous... On a une procédure spéciale -- je l'ai mentionné dans ma présentation -- d'autorisation des projets à ce niveau-là, pour l'élimination. Je pourrais céder la parole à ma collègue Vanessa Chalifour, qui pourrait vous en parler plus abondamment que moi.

1035

LE PRÉSIDENT :

Madame Chalifour, bonjour. Bonsoir.

1040 **Mme VANESSA CHALIFOUR :**

Oui, bonsoir, Monsieur le président, vous allez bien?

LE PRÉSIDENT :

1045

Bien, merci.

Mme VANESSA CHALIFOUR :

1050

Oui, donc comme mon collègue, monsieur Trudel, le disait, dans le fond, le titre 2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit des dispositions particulières en matière d'évaluation environnementale applicable à la Baie-James et au Nunavik. Et ça, c'est en conformité avec les dispositions de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* et la *Convention du Nord-Est québécois*.

1055

Une des particularités de ces dispositions-là, en fait, c'est qu'il y a une grande participation des autochtones sur des comités nordiques. Et ces comités nordiques là sont responsables d'évaluer et d'examiner des projets qui sont assujettis ou non à la procédure. Donc, les autochtones sont partie prenante des décisions ou des recommandations en lien avec ce projet-là.

1060

Donc, c'est une façon... C'est sûr que ce n'est pas la façon totale, mais c'est une des façons d'assurer une acceptabilité sociale des projets. Puis, les comités qui sont responsables d'examiner les projets qui sont assujettis à la procédure peuvent tenir, également, des consultations publiques

1065 pour ces projets-là. Donc, par exemple, pour un lieu d'enfouissement ou pour un incinérateur, donc
ont la possibilité de tenir des audiences publiques et d'aller consulter la population directement et
de prendre le pouls à ce sujet-là.

Donc, voilà.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Juste avant de passer la parole à mon collègue, monsieur Renaud, j'aimerais avoir
l'avis de madame Bouchard-Bastien, si vous le permettez, madame Schnebelen.

1075 Est-ce que cette façon de faire s'inscrit dans la démarche de nature plutôt théorique que
vous nous avez présentée hier?

Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :

1080 Oui, bonsoir, Monsieur le président. Bien écoutez, je suis un peu moins au fait des deux
procédures en milieu nordique, mais ce que j'aurais envie de vous répondre, c'est que ça illustre
l'importance de la diversité.

1085 Je vous ai déjà dit qu'il n'y avait pas de recette magique avec la définition que je vous ai
illustrée. Certes, il y a des conditions préalables, des règles de l'art pour installer des climats de
coopération, s'assurer qu'on a toutes les parties prenantes, et caetera. Mais outre ça, je pense que
c'est important, aussi, de garder en tête qu'il faut être flexible et il faut s'adapter aux différentes
réalités régionales.

1090 Donc, j'aurais simplement envie de dire que ça illustre l'importance d'avoir plusieurs façons
de mettre en place l'acceptabilité sociale sur le territoire québécois.

LE PRÉSIDENT :

1095 Merci, madame. — Monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1100 J'aurais une question peut-être à monsieur Trudel -- sûrement à monsieur Trudel -- par rapport à l'incinération.

1105 Vous nous dites, un incinérateur, peu importe sa capacité, peu importe où il va être situé, on a juste un modèle, il y a juste un modèle de réglementation, c'est... Les mêmes exigences s'appliquent, peu importe où on se trouve, est-ce que je comprends bien le modèle?

M. CLAUDE TRUDEL :

1110 Ce n'est pas tout à fait ça que j'ai dit. C'est plutôt que le règlement prévoit des normes différentes pour des plus petits incinérateurs de moins de 1 tonne/heure. Puis les normes spécifiques, c'est quand même des exigences assez importantes, donc ça amène que ce n'est pas n'importe quel genre d'équipement qui peut être mis en place. Et ça amène aussi une difficulté, des fois, au niveau d'avoir du personnel qualifié pour exploiter ce genre d'installation là.

1115 Et c'est certain que le Ministère serait à l'écoute pour s'il y avait des solutions alternatives qui pourraient être proposées dans ce sens-là, parce qu'on est conscient que la problématique des odeurs du brûlage, de la fumée, et caetera, dans les villages, peut causer une problématique. Quand on a élaboré le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, on a rencontré les principaux intervenants de ces secteurs-là. C'était à peu près les mêmes exigences qu'on retrouve actuellement dans le nouveau Règlement, mais on a joué franc jeu, dans le sens
1120 qu'on leur a posé des questions à savoir : Bon, OK, dans le Règlement, on prévoit telle affaire, telle affaire, et caetera, qu'est-ce que vous en pensez, qu'est-ce que vous aimeriez?

1125 C'est sûr qu'on a discuté puis ça a amené ces discussions-là. Le brûlage, avant, était obligatoire, mais là, on a ajouté « lorsque les conditions climatiques le permettent ». Donc, en principe, les gens ne sont pas obligés de brûler quand les vents sont dominants vers le village, mais on peut comprendre que les vents peuvent changer assez rapidement, qu'une fois que le brûlage est commencé puis qu'il n'est pas arrêté, bien peut-être que la fumée se dirige pareil vers le village comme tel.

1130 Mais présentement, c'est ça, si vous avez besoin plus de plus de précisions, je pourrais quand même passer la parole à mon collègue. Je vais vous laisser intervenir quand même avant, là, mais si vous voulez savoir les différences qu'il peut y avoir entre un plus gros incinérateur, je dirais, puis un de moins de 1 tonne/heure, quelles seraient les exigences particulières. Si vous le désirez, je pourrai passer la parole à mon collègue.

1135

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Oui, pour une courte intervention, si...

1140

M. CLAUDE TRUDEL :

Pas de problème.

1145

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Juste pour montrer les différences entre les deux.

M. CLAUDE TRUDEL :

1150

Parfait. Je vais céder la parole à mon collègue Khalid Guerinik.

M. KHALID GUERINIK :

1155

Oui, bon. Donc, pour les contaminants, c'est pratiquement les mêmes contaminants qu'on demande dans les deux cas, donc moins que 1 tonne à l'heure ou plus que 1 tonne à l'heure. Mais pour les normes d'émission, elles sont moins restrictives pour les particules et pour l'acide chlorhydrique.

1160

Pour les normes de conception, on exige, pour les petits incinérateurs, des... qu'ils soient équipés de deux chambres de combustion, donc pour pouvoir bien brûler... il y a de la combustion, donc pour bien les détruire. La troisième chose, c'est au niveau des appareils de mesure en continu. Pour les petits incinérateurs, on demande moins que pour les grands. Donc, c'est uniquement

l'oxygène, le monoxyde de carbone et la température. Donc, on ne demande pas les particules, on ne demande pas le HCl.

1165

Il y a aussi la fréquence d'échantillonnage. Pour les petits incinérateurs, c'est une fois par trois ans, alors que pour les grands, c'est une fois par année. C'est les différences entre les deux sortes d'incinérateurs.

1170

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

1175

Juste pour compléter, monsieur Trudel, comment est-ce que les matières résiduelles sont gérées dans le territoire du Nunavut, Territoires du Nord-Ouest, Yukon? Est-ce que vous avez examiné les différentes méthodes, est-ce qu'il y a des technologies ou des façons de faire qui sont différentes, qui pourraient être intéressantes pour le Nunavik, ici, Kativik, la région Kativik, ici au Québec?

1180

M. CLAUDE TRUDEL :

Si vous me permettez, je vais vérifier un peu avec mes collègues puis je ne vous reviens dans quelques minutes là-dessus.

1185

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

C'est Nunavik, Nunavut.

1190

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Bien, je vous remercie. Peut-être que je vais céder la parole à mon collègue.

LE PRÉSIDENT :

1195

D'accord, merci. Écoutez, pendant que vous cherchez la réponse, madame St-Onge, vous avez eu... vous avez posé deux questions. Donc, on vous remercie. Je vais appeler, maintenant,

madame... Non, je m'excuse, je pense qu'on a changé de nom. Excusez-moi. Je n'ai plus votre nom sur l'écran, excusez-moi. J'appelle maintenant madame Véronique St-Onge.

1200 Excusez-moi, madame Drapeau. C'est parce qu'on change l'ordre des noms des personnes, mais ça va.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1205 Pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

1210 Alors, allez-y madame Drapeau, je commence à vous reconnaître. Allez-y.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

Oui, c'est ce que j'avais envie de dire : Coucou, c'est encore moi. Bon, alors bonsoir à tous.

1215 Ma première question, j'aimerais faire référence à un petit paragraphe du document P4.1, page 80 :

1220 « *En matière de réduction, le ministre de l'Environnement peut déterminer les conditions ou les prohibitions applicables à la fabrication des contenants, des emballages, des matériaux d'emballage, des imprimés ou des autres produits qu'il désigne, dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer ou de faciliter leur valorisation.* »

1225 Alors, ma question : pourquoi ce levier n'a-t-il pas ou a peu été utilisé, jusqu'à présent, pour limiter la génération de matières sur le marché ou sans filière de valorisation abordable, et ainsi s'approcher un peu plus du véritable résidu ultime?

LE PRÉSIDENT :

1230 La question est très claire. — Monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

1235 Je vais vérifier si un de mes collègues pourrait répondre. Encore une fois, on n'est pas à... on est revenu chacun à notre poste. Donc, on était une petite équipe, à un moment donné, dans un local, mais là, on a dû faire tout à distance, ça fait que je fonctionne plus avec le clavardage pour avoir l'information, ça fait que c'est plus lent un petit peu. Excusez-moi. Je m'excuse auprès de la commission.

1240 Je voudrais en profiter quand même pour vous revenir puis, peut-être que ça va donner le temps aux personnes de me revenir, là.

1245 Mais, pour ce qui est des études, j'ai connaissance d'une étude qui a été faite par le fédéral pour les milieux équivalents qu'on retrouve plus dans l'ouest du pays, pour les milieux nordiques, et caetera. On va faire les vérifications, mais ils étaient sensiblement confrontés aux mêmes problématiques que nous, et avaient à peu près les mêmes genres de solutions que nous. Mais on va retrouver ces études-là. Ça nous a déjà été signalé, ces études-là, puis on va vous les transmettre, à la commission.

1250 Mais pour la personne qui pourrait revenir plus parler pour répondre à la question de madame Drapeau -- si je ne me trompe pas, je m'excuse, je veux être certain que c'est bien votre nom -- on me dit que la personne sera disponible d'ici une dizaine de minutes, à peu près. Malheureusement, pour cette partie-là, ça prendrait son expertise.

LE PRÉSIDENT :

1255 Madame Drapeau, voulez-vous procéder avec la deuxième question et revenir avec la première dans quelques minutes?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1260 Certainement. Ma deuxième question fait référence au document PR2... Bon, je vous reviendrai avec le numéro, je ne l'ai plus sous les yeux, mais ça fait référence au matériel de recouvrement, qui est une question qui me préoccupe.

1265 D'abord, dans ce document-là, il y a différents tableaux avec différentes données. J'arrive mal à concilier ces différentes données là, mais je vous donne un exemple. Dans le Tableau 2, on mentionne qu'il y a 5 588 000 tonnes enfouies... éliminées, en fait, excluant les boues. On ajoute les boues par la suite, pour obtenir, au Tableau 5, un total éliminé de 6 139 000.

1270 Quand j'utilise la donnée enfouie de 2 659 000... Excusez-moi, le 2 659 000, c'est le tonnage utilisé en matériaux de recouvrement. Moi, j'arrive à 43 %. Bon, là, 43 %, si on utilisait les boues, c'est 50 %, donc déjà là, je me demande quelle est la donnée qui est vraiment la donnée de référence. Et je constate aussi que, quand on regarde les catégories ventilées de matériaux de recouvrement, je note que les CRD utilisés représentent 6 %.

1275 Alors, est-ce qu'on peut obtenir la ventilation des quantités, par site et par catégorie de matières, pour les matériaux de recouvrement? Vous comprendrez que, en sachant qu'il y a une redevance qui va arriver bientôt sur certaines catégories de matériaux et recouvrement, chez nous, ça nous préoccupe. Nous, on est à 23 %. Je ne comprends pas qu'on soit à 50 %, j'arrive mal à figurer comment on peut arriver à 50 % dans certains sites. Bref, voilà.

1280 Est-ce qu'on peut obtenir la ventilation, par site et par catégorie, pour les matériaux de recouvrement? Merci.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, madame Drapeau. Donc j'envoie la question tout d'abord à madame Langlois-Blouin. J'essayais de retrouver... je pense que j'avais un tableau synthèse, mais avec toutes les pages qui s'accumulent sur la table, j'ai de la difficulté à le retrouver, là. Alors, madame, je vous cède la parole.

1290 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Oui, merci. Effectivement, j'ai déduit, par les noms des numéros de tableau, que c'est dans le rapport de RECYC-QUÉBEC, les tableaux dont on parle. Mon collègue, monsieur Vermette, pourra apporter des précisions peut-être sur les données.

1300

En ce qui concerne la ventilation, peut-être que le Ministère pourrait répondre, parce que les déclarations des lieux d'élimination sont transmises au ministère de l'Environnement. Donc RECYC-QUÉBEC, on fait une certaine compilation pour notre bilan, mais ce sont des déclarations transmises au Ministère. Donc, je les laisserais répondre pour ce point-là, mais mon collègue, monsieur Vermette, peut peut-être apporter une précision, juste avant, sur les quantités.

1305

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Vermette.

1310

M. FRANCIS VERMETTE :

Oui, Monsieur le président. Écoutez, en réponse à la question de madame Drapeau, écoutez, oui, différents tableaux, par exemple, on va parler de la quantité totale éliminée dans tout le Québec, c'est-à-dire incluant les boues où on est à 6.1 millions de tonnes. Mais quand on fait le ratio... Et ça, cette information-là se retrouve au Tableau 5, c'est-à-dire que c'est la somme des boues du Tableau 3... -- excusez-moi, moi aussi, je suis en train d'aller dans le papier -- et du Tableau 2.

1315

1320

Donc, la somme des tableaux 2 et 3 donne 6.1 millions de tonnes, ce qu'on retrouve au Tableau 5 quand on calcule la quantité éliminée par habitant. Par contre, au Tableau 6, quand on indique la quantité de matériel total de recouvrement qui, pour 2019, était de 2 659 000 et qu'en bas, le total enfoui, c'est de 5 364 000, on indique « Enfoui » parce qu'on ne met là que les quantités totales de matières résiduelles qui ont été enfouies dans des lieux d'enfouissement technique ou de débris de construction et démolition. Donc, ça enlève toutes les boues et toutes les matières qui ont pu être incinérées.

1325

Parce que, pour calculer le ratio de recouvrement sur enfouissement, on le fait dans des lieux d'enfouissement. Donc, c'est la raison pourquoi on arrive, nous, à 50 %, et que peut-être que si on regarde... si on prenait des boues et autres choses, ça donnerait peut-être un ratio différent, mais on le calcule de cette façon-là.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que vous faites une validation, ensuite, avec les gestionnaires?

1335 **M. FRANCIS VERMETTE :**

1335

Non. Nous, de la façon dont ça fonctionne, on reçoit les rapports des lieux d'élimination de la part du ministère de l'Environnement, qui ont déjà été validés par les gens du ministère de l'Environnement. Et nous, avec l'entente qu'on a avec le ministère de l'Environnement, on ne fait pas de contre-validation auprès des gestionnaires des lieux d'élimination. On compile selon l'information qu'on a des lieux d'élimination, les rapports annuels.

1340

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que ces rapports-là sont envoyés aux gestionnaires de site, par la suite?

1345

M. FRANCIS VERMETTE :

Quand vous parlez de rapports, vous parlez de la compilation que nous...

1350 **LE PRÉSIDENT :**

Votre compilation, oui, absolument.

1355

M. FRANCIS VERMETTE :

Bien, notre compilation, elle se retrouve dans notre bilan de la gestion des matières résiduelles qui est rendu public aux deux à trois ans.

1360

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez eu des interventions de la part de gestionnaires de site à la suite de la publication de vos rapports, pour observer la non-correspondance de certains chiffres?

M. FRANCIS VERMETTE :

1365

Bien, ils ne peuvent pas nécessairement observer une non-correspondance des chiffres, parce que nous, ce qu'on présente dans nos bilans, c'est la compilation globale. Toutes les données sont agglomérées, il n'y a pas de données ventilées par lieu d'élimination. C'est pour cette raison-là qu'on n'aura pas de contestation ou de préoccupation de la part des gestionnaires des lieux d'élimination.

1370

Mais ceci dit, quand on observe un ratio de 50 %, c'est-à-dire que, pour chaque tonne enfouie, on a 500 kilos de matières utilisées en recouvrement, ça varie énormément d'un lieu à l'autre. C'est-à-dire, on voit des ratios qui sont de l'ordre de... -- j'y vais de mémoire, je n'ai pas les données avec moi nécessairement, là -- mais de l'ordre de 3 % dans certains lieux et, dans certains autres, ça peut dépasser, même 100 %, là. C'est-à-dire qu'il peut y avoir même plus de matière de recouvrement que de matières éliminées. Mais c'est une exception.

1375

LE PRÉSIDENT :

1380

D'accord. — Madame Drapeau, ça répond à votre deuxième question, ça va?

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1385

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1390

Partiellement? Oui. Alors, revenons à la première question. — Monsieur Trudel, vous avez la réponse?

M. CLAUDE TRUDEL :

1395

Mon collègue, Martin Létourneau, s'est joint à nous. Par contre, on n'a pas été en mesure de... pour être en mesure de bien répondre à la question, si c'était possible -- je m'excuse à madame Drapeau -- de la répéter pour être certain qu'elle ait une réponse adéquate.

LE PRÉSIDENT :

1400 Madame Drapeau, s'il vous plaît.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

1405 Oui. Est-ce que je dois relire le passage?

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

1410 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Parfait. Alors, c'est dans le document PR4.1, en page 80.

1415 *« En matière de réduction, le ministre de l'Environnement peut déterminer les conditions ou les prohibitions applicables à la fabrication des contenants, des emballages, des matériaux d'emballage, des imprimés ou autres produits qu'il désigne, dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer ou de faciliter leur valorisation. »*

1420 Et ma question : pourquoi ce levier n'a-t-il pas ou peu été utilisé jusqu'à présent pour limiter la génération de matières sans marché ou sans filière de valorisation abordable, et ainsi s'approcher un peu plus du véritable résidu ultime?

M. MARTIN LÉTOURNEAU :

1425 Oui, bonjour. D'entrée de jeu, je tiens à m'excuser, je n'étais pas durant la rencontre, donc il a fallu que je mette ma petite chemise d'urgence et que j'aille dans mon bureau. Donc, je n'ai pas fait les tests de son et de vidéo non plus.

1430 Madame Drapeau, votre question, d'entrée de jeu, elle est excessivement intéressante et le pouvoir que vous faite mention, en effet, est un pouvoir extrêmement large et extrêmement intéressant. Dans le fond, je me permets... je fais, à l'occasion, de la mécanique, c'est la douille 10,

là, la douille 10 millimètres, là, elle qui peut tout faire, là, c'est la plus intéressante, honnêtement. Mais, il y a des défis.

1435 Puis, les premiers exemples que je voudrais vous dire, c'est on peut utiliser ce pouvoir-là, en effet, mais par exemple, pour forcer l'utilisation de certaines matières récupérées à l'intérieur d'un produit, mais quand on force une telle utilisation, on n'y va de manière générale, au niveau de, par exemple, les contenants en verre.

1440 Je serais le premier à vouloir dire que tous les contenants en verre doivent, par exemple, utiliser 60 % de verre recyclé. Ça serait excessivement intéressant, parce qu'on a un gisement à valoriser absolument. Mais... Les contenants de vaccins. Les contenants de vaccins. Veut-on utiliser 60 % de contenants de verre recyclé. Est-ce qu'il y a un risque d'utiliser ce verre recyclé là pour ce contenant-là? Il y a assurément des moyens de le faire, puis de le faire adéquatement.

1445 Mais, quand on arrive avec des pouvoirs, comme ça, généraux, il y a un défi de généraliser à toutes les matières. Dans la collecte sélective -- parce que je sais que vous êtes très impliquée dans la collecte sélective, madame Drapeau -- de la manière qu'on fonctionne, il y a des pouvoirs pour incorporer, avoir une tarification incitative. Et je m'en reviens souvent à l'exemple de la REP.

1450 Il y a un moyen de charger ou d'avoir une tarification qui est incitative dans ce sens-là, sans nécessairement que le gouvernement utilise tous ses leviers financiers pour le forcer à l'industrie. L'exemple que je donnais dans la REP 3.0 d'hier, on avait... Pardon, on se donne des pouvoirs, on donne une REP, on s'est donné des règlements généraux pour pouvoir venir se donner beaucoup de pouvoir, mais on veut donner aussi la chance à l'industrie.

1455 Ce pouvoir-là, si jamais la réforme au niveau de la récupération 3.0 ne fonctionne... fonctionne moins, là, je ne dirais pas « fonctionne pas », mais on veut l'améliorer. Si on a encore des éléments, on veut pouvoir aller les chercher, mais est-ce qu'on en a vraiment besoin, pour le moment? Peut-être pour certaines matières, mais pour le moment, si c'est peu utilisé, vous avez raison, on l'a dans notre petite poche d'en arrière, au besoin.

1460

LE PRÉSIDENT :

1465 Merci. Avant de donner la parole à mon collègue, je voudrais savoir, je veux bien que ce levier comporte de nombreux défis, mais est-ce que, depuis quelque temps, vous avez réussi à relever quelques-uns de ces défis?

M. MARTIN LÉTOURNEAU :

1470 C'est une très bonne question, monsieur Zayed, Monsieur le président, pardonnez-moi d'entrée de jeu.

1475 Ce levier-là est en partie utilisé. Il y a, dans la tarification d'Éco Entreprises Québec, un volet au niveau de la conception des produits. Je ne maîtrise pas parfaitement ce volet-là. La tarification, on parle d'une tarification de 800 M \$ annuellement. Il y a une triple tarification en fonction... Il y a des volets de tarification, il y a des volets au niveau des coûts de tri, il y a des volets au niveau de la possibilité de réutiliser cette matière-là.

1480 Je la maîtrise un peu moins. Je ne sais pas si ma collègue... Puis je ne veux pas mettre le *spotlight* sur ma collègue Sophie Langlois-Blouin, mais au niveau d'Éco Entreprises Québec, il y a des aspects qui sont déjà en vigueur.

1485 Évidemment, ce n'est peut-être pas nécessairement en vertu du pouvoir habilitant dont il est question, mais l'essence à l'arrière de cette idée-là est déjà en place, est déjà en vigueur. Et évidemment, on essaie de... L'exemple que je donnais, c'est un coffre à outils, là, on essaie de se servir de différents outils puis il y a différents outils qui peuvent donner le même résultat. Donc, on arrive à ce résultat-là avec ce pouvoir-là, au niveau de la tarification, au niveau d'Éco Entreprises Québec pour la collecte sélective. Donc oui, il y a des exemples.

1490 Je ne sais pas si madame Langlois-Blouin a des précisions par rapport à la tarification, mais je me permettrai peut-être de lui prêter la parole pour compléter.

LE PRÉSIDENT :

1495 Madame Langlois.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1500 J'apporterai peut-être une nuance, puis j'en ai déjà parlé. La tarification d'Éco Entreprises est un incitatif, donc le coût est basé sur le poids, sur les coûts de gestion de la matière. Donc, une matière plus facilement recyclable et mieux récupérée va avoir une tarification plus basse qu'une matière. Je ne suis pas certaine, par contre, que c'est aligné avec le pouvoir qui est mentionné par madame Drapeau, d'interdiction de certaines matières ou d'obligations. Donc, pour moi, la tarification, c'est incitatif, ce n'est pas nécessairement un levier obligatoire ou qui vient interdire
1505 certaines matières ou certaines utilisations.

Puis peut-être, l'exemple que je peux vous donner dont on a déjà parlé, c'est les emballages de sacs de croustilles, donc les fameux sacs de chips. C'est un emballage qui va être visé par la tarification d'Éco Entreprises, mais ce n'est pas une matière, actuellement, qui peut être récupérée, triée, recyclée ou valorisée, là.
1510

Donc, malheureusement, c'est une matière... Peut-être que c'est bon, parce qu'on mange moins... Si on veut choisir des produits qui ont moins d'impact, on mange moins de croustilles, mais présentement, ces matières-là vont se retrouver dans les déchets, donc c'est... La tarification, pour moi, elle est incitative, elle n'est pas nécessairement en lien avec le pouvoir prévu à la loi de légiférer ou de réglementer pour interdire certaines matières ou obliger, par exemple, l'intégration de contenu recyclé dans les produits.
1515

LE PRÉSIDENT :

1520 Vous me corrigerez, madame Langlois, mais il me semble qu'hier, vous n'avez pas écarté l'idée d'y aller avec une approche coercitive, mais ce n'est pas ce que vous privilégiez. Corrigez-moi si j'ai mal compris.

1525 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

Bien, je n'ai pas... je ne dirais pas que ce n'est pas ce qu'on privilégie. D'habitude, quand on fait... Puis on en a parlé de gradation des mesures, on va vers du volontaire, vers de l'incitatif puis le réglementaire ou l'obligatoire est peut-être la dernière piste, parce qu'on souhaite susciter l'adhésion spontanée, si on veut, en premier.
1530

1535 Par contre, c'est des leviers utilisés à l'échelle municipale, notamment, là, des obligations. On en a parlé. Notamment, la tarification incitative, on avait donné l'exemple de la Ville de Beaconsfield. J'en ai peut-être parlé quand je parlais de la stratégie de réduction des plastiques et des produits à usage unique qui est en cours d'élaboration, où là, il y a une analyse de différentes avenues qui sont en cours. Puis je vous donnais l'exemple des sacs d'emplètes, pour lesquelles il y avait eu des démarches volontaires incitatives.

1540 Donc peut-être que, dans la gradation, on était rendu à d'autres types de mesures. Pour nous, en tout cas, ce n'est pas écarté. Mais, juste rappeler : on peut bien recommander des choses, RECYC-QUÉBEC, mais ce n'est pas nous qui élaborons les lois et règlements. Donc, ce côté-là est du côté du Ministère.

LE PRÉSIDENT :

1545 Ça, nous avons bien compris ça. — Monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1550 Je voulais juste compléter par rapport à la deuxième question de madame Drapeau, où elle demandait une ventilation des tableaux, une ventilation par site et par matériaux pour les matériaux de recouvrement. Est-ce que c'est une information que vous êtes en mesure de nous transmettre?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

1555 Comme je le mentionnais, ce que j'aurais voulu, c'est plutôt que monsieur Trudel réponde à cet aspect, comme c'est des déclarations qui sont fournies au ministère de l'Environnement. Si vous me le permettez, je lui passerais la parole pour ce point-là.

LE PRÉSIDENT :

1560 Monsieur Trudel, est-ce que vous pouvez fournir ces tableaux?

M. CLAUDE TRUDEL :

1565 Je vais vérifier. C'est sûr que... Vous aviez eu une question aussi, concernant à savoir... Je pense que c'était la question de madame Drapeau. Elle se demandait si on faisait certaines vérifications, s'il y avait une contre-vérification, et caetera. C'est sûr que, au niveau de...

LE PRÉSIDENT :

1570 Non non, mais monsieur Trudel, on va commencer par la première. Pourriez-vous nous fournir ces tableaux?

M. CLAUDE TRUDEL :

1575 Je vais vérifier si c'est de l'information qu'on peut vous fournir.

LE PRÉSIDENT :

1580 Si vous considérez que c'est confidentiel, vous pouvez procéder de la même façon que pour le premier document.

M. CLAUDE TRUDEL :

1585 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, vous pouvez y aller avec votre explication.

1590

M. CLAUDE TRUDEL :

1595 C'est certain que c'est un volet... On vous a transmis des modèles de rapport annuel, puis rapports annuels pour exploitation d'un lieu et rapports de ce que j'appelle annuel, au niveau de la redevance à redonner... c'est là-dedans qu'on retrouve la ventilation pour chacun, que les exploitations d'installation d'éliminations doivent fournir, par détail, tous les... la nature des matières

résiduelles qui sont éliminées ainsi que la nature des différentes matières utilisées comme matériaux de recouvrement.

1600 C'est certain que c'est associé au paiement ou non de la redevance. Donc, c'est un élément important pour le Ministère de s'assurer que les valeurs qui sont inscrites dans les différentes colonnes sont adéquates.

1605 C'est par contre... je dois vous avouer que, par contre, dans certains cas, on a constaté qu'il y avait des exploitants qui ne remplissaient pas nécessairement adéquatement tous les rapports, donc ce qui peut amener certaines différences importantes, des fois.

1610 Moi, pour avoir constaté, pour faire d'autres recherches à l'intérieur de ces rapports-là qui nous sont fournis, certains exploitants mentionnaient qu'ils utilisaient zéro tonne de matériaux de recouvrement pour une année. C'est arrivé à l'occasion que, trois années de suite, l'exploitant n'a pas utilisé aucune tonne de matériaux de recouvrement, même pas de sols propres, même pas de sols contaminés, et caetera. Donc, c'est certain qu'il se fait certaines vérifications pour corriger ces problématiques-là. Il y en a d'autres que c'est toujours un chiffre fixe : 5 000 tonnes à tous les ans. Donc, ça amène certaines vérifications à faire.

1615 Mais, ce que je voulais dire, aussi... Ce que je veux rajouter, encore une fois, par rapport aux matériaux de recouvrement, encore une fois, je l'ai mentionné hier, c'est depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement et depuis l'entrée en vigueur des redevances qu'on fait la complétion. Quand on voit les chiffres, des fois, ça peut paraître gros, 50 %, mais dans le passé, 1620 les déchets mis en ballots... Je vais vous donner un exemple. Les déchets qui étaient mis en ballots, si on faisait les déchets... ils n'avaient pas besoin d'être recouverts.

1625 Je reviens sur cet exemple-là. Si un lieu d'enfouissement sanitaire reçoit certaines matières résiduelles qui sont bonnes pour le recouvrement, bien c'est comme s'il recevait des matières qui n'avaient pas besoin d'être recouvertes. Donc, il faut le voir aussi comme ça. Ça fait que, c'est pour ça que des fois, le pourcentage peut être élevé. Mais c'est sûr que le Ministère est conscient de cette problématique-là, a déjà tentativement regardé qu'est-ce qu'on pouvait faire pour diminuer cette quantité-là, mais on ne peut pas la diminuer à zéro non plus, parce qu'on a eu des problèmes dans le passé, là. Je vous l'ai dit, il en manquait du recouvrement.

1630

Puis, une des avenues qu'on vous a mentionnées, c'est éventuellement, de peut-être instaurer une redevance partielle pour les matières résiduelles utilisées comme matériaux de recouvrement. Ça ne s'appliquerait pas aux sols propres, là, bien évidemment, parce que ce ne sont pas des matières résiduelles.

1635

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Juste pour compléter le tableau, monsieur Trudel, pour la ventilation des... Ça serait pour l'année 2019. C'est ce qu'on souhaiterait obtenir.

1640

M. CLAUDE TRUDEL :

Parfait, merci.

1645

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1650

Alors, merci madame Drapeau. Écoutez, il est déjà 20 h 30; il reste encore trois personnes inscrites au registre. Nous allons donc fermer le registre pour nous permettre de finir à une heure raisonnable entre 22 h et 23 h, et d'autant plus que la commission a encore un certain nombre de questions à poser.

1655

Donc, nous prenons une pause de 15 minutes. Merci.

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

1660

LE PRÉSIDENT :

1665 Mesdames et messieurs, nous poursuivons la séance en invitant monsieur Karel Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

1670 Bonsoir, Monsieur le président. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Je vous entends très bien, monsieur Ménard. Allez-y.

1675 **M. KAREL MÉNARD :**

1680 Parfait, merci. Hier, monsieur Bourret, du ministère de l'Environnement, a présenté un peu l'état de la région 2b, notamment, au niveau des capacités d'élimination résiduelle. Vous avez fait remarquer justement, Monsieur le président, que pour la région du Centre-du-Québec, il y avait eu une modification, et monsieur Bourret avait dit que c'était parce que le lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore allait cesser ses activités au mois de septembre prochain.

Ma question est : j'aimerais savoir si c'est confirmé ou si c'est simplement une hypothèse?

1685 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Trudel, est-ce que c'est confirmé ou une simple hypothèse?

M. CLAUDE TRUDEL :

1690 D'après l'information que le Ministère détient, il y a une autorisation présentement pour poursuivre l'exploitation qui a lieu sur les zones actuelles jusqu'aux environs de septembre. Le Ministère a émis une autorisation pour la poursuite de l'exploitation en délivrant un décret, mais il y a une problématique de zonage municipal présentement, qui empêcherait la poursuite de l'exploitation sur cette zone-là.

1695

Donc, l'information qu'on a, ce serait que le lieu serait à pleine capacité au courant de l'automne prochain.

1700 **LE PRÉSIDENT :**

Il y aurait de très fortes probabilités, monsieur Trudel?

1705 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1710 Alors, monsieur Ménard, votre deuxième question.

M. KAREL MÉNARD :

1715 Merci, Monsieur le président. Si on est dans le domaine des probabilités, pourquoi, lors de la présentation des autres régions, la région 2a, par exemple, les projets qui sont en attente, justement, d'agrandissement -- comme à Terrebonne où on parle d'environ de 9 ou 10 millions de tonnes qui sont en attente d'autorisation; Sherbrooke, actuellement, Bury plus précisément, un projet équivalent à 5 millions de tonnes d'élimination qui, éventuellement, vont être acceptées -- pourquoi ils n'ont pas été considérés comme une probabilité au niveau des capacités résiduelles disponibles? Pourquoi on présente juste les manques de capacité et non pas les potentiels au niveau des probabilités?

1720 **LE PRÉSIDENT :**

1725 Disons que je... Parce que je suis quelqu'un de magnanime, je vais considérer votre question comme étant une prolongation de la première question. — Monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

1730 Je veux être sûr de bien avoir compris. On se pose la question à savoir : étant donné qu'il y
a des projets en cours... Je pense que, dans notre rapport, aussi, le Ministère fait état des projets,
des différents projets qui sont en cours d'analyse au Ministère. Donc, c'est de savoir : est-ce qu'on
1735 a pris en considération... Vous constatez qu'on n'a pas pris en considération l'éventualité où il y
aurait un agrandissement d'autorisé. Je prends comme exemple pour le lieu de Lachenaie, je
prends comme exemple le lieu de Bury que vous avez mentionnés. C'est ça votre question?

Je peux vous dire que, tant et aussi longtemps que l'autorisation n'est pas délivrée, on ne
peut pas prendre à l'effet que ça va être automatiquement autorisé.

1740 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, la question, elle va un peu plus loin que ça. C'est que, si vous fonctionnez par
probabilités pour asseoir une décision par rapport à un LET, pourquoi vous n'y allez pas avec la
même approche pour tous les LET?

1745

M. CLAUDE TRUDEL :

Je m'excuse, Monsieur le président, le mot « probabilités » n'est peut-être pas le bon, là,
mais... Je vous dirais que c'est certain que le lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore...
1750 Excusez-moi, là, c'est ça, on commence à avoir plusieurs sessions dans le corps.

C'est certain que le lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore va atteindre sa pleine capacité
à très court terme. Mais est-ce que ça va être 21 septembre, 3 octobre? Je ne le sais pas, mais
c'est dans ces eaux-là.

1755

LE PRÉSIDENT :

Très bien, c'est clair. — Monsieur Ménard.

1760 **M. KAREL MÉNARD :**

Mais il y a quand même un décret qui a été émis pour Saint-Nicéphore. D'accord. J'ai une autre question, Monsieur le président.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, oui.

1770 **M. KAREL MÉNARD :**

D'accord, je vais être bref. Bien, pour clore, peut-être, la première partie, est-ce que le Ministère peut nous offrir quelques pistes de solutions ou d'outils pour s'assurer d'une réelle planification provinciale de l'élimination? Je comprends qu'il y a des plans de gestion, mais c'est surtout, actuellement, les... Ce sont les propriétaires privés de lieux d'enfouissement technique, pour la plupart, qui représentent le plus gros volume, qui, en fait, gèrent ou planifient pour les municipalités et pour le gouvernement.

1775 Et là, j'ai comme l'impression qu'on veut inverser la tendance et que ce soit vraiment le gouvernement qui planifie sur 20 ans et qui ait les rênes, justement, de la planification. Quels sont les outils et les pistes de solution dont le ministère de l'Environnement disposerait pour aller vers cette loi-là?

1780 **LE PRÉSIDENT :**

1785 Commençant à connaître un peu monsieur Trudel, je présume la réponse qu'il va donner, mais je vous cède la parole, monsieur Trudel.

M. CLAUDE TRUDEL :

1790 Ce n'est pas le Ministère qui planifie l'élimination des matières résiduelles. On est confronté à une problématique, on s'aperçoit qu'il y a une quantité X à éliminer qui varie dans le temps. On a fait un scénario qui nous amènerait à une certaine quantité de matières résiduelles à éliminer. On

est confronté... le Ministère est confronté à autoriser des projets qui nous sont présentés puis on doit renouveler l'autorisation parce que...

1795

On l'a mentionné dans notre rapport puis dans notre présentation que si, par exemple, le lieu de Saint-Nicéphore ferme définitivement à l'automne 2021, il y a un déficit, au Québec, de près de 300 000 tonnes de déchets à éliminer. Il n'y a aucun autre lieu, actuellement, qui est en mesure de recevoir cette quantité-là.

1800

Les tableaux, les différents tableaux que monsieur Bourret vous a présentés dans les différentes présentations, 2a, 2b, et caetera, font état que présentement, pour le flux continu des déchets, il n'y a pas de surcapacité d'élimination de matières résiduelles au Québec. Si vous regardez les valeurs, c'est à peu près équivalent de ce qui est éliminé puis ce qui est possible d'éliminer, en tenant compte de diverses limitations qui sont imposées lors de l'autorisation des projets.

1805

Puis c'est toujours problématique, pour le gouvernement, d'autoriser des projets. C'est un mal nécessaire, l'élimination. On est confronté à différents... je n'appellerai pas ça des rejets, mais la population n'en veut pas, mais par contre, c'est elle qui génère les matières résiduelles, c'est elle qui consomme. Donc, le Ministère est confronté à cette problématique-là, mais qui reste quand même dans la cour des municipalités, des MRC, qui élaborent autant la planification de la valorisation que de l'élimination.

1810

C'est le Ministère qui reçoit ces demandes-là puis c'est le Ministère qui doit procéder à l'autorisation pour éviter des problématiques de santé publique et d'hygiène. Je rappelle que c'est quand même... Les premiers règlements sur les déchets, c'est les règlements qui étaient sous l'égide du ministère de la Santé. Il y avait un règlement, si je ne me trompe pas, dans les années 1940, qui relevait du ministère de la Santé. Donc, c'est une problématique d'hygiène publique.

1815

1820

À partir du moment où les gens se sont mis à vivre plus en communauté puis qu'il y avait un besoin d'hygiène publique, c'est comme ça que les municipalités se sont mises à collecter les matières résiduelles, à charger les tarifs en conséquence puis à devoir éliminer ça de façon sécuritaire. Le Ministère joue son rôle au niveau de l'autorisation, mais ne joue pas son rôle dans le terme de... Ce n'est pas l'éventualité de nationaliser l'élimination des déchets au Québec.

1825

Je vais terminer ma réponse avec ça.

LE PRÉSIDENT :

1830

Bien, disons que, depuis les huit dernières séances, s'il y a une chose que le ministère de l'Environnement et que RECYC-QUÉBEC ont mis en évidence, c'est qu'à partir des plans d'action, vous avez établi des objectifs, des objectifs suivis de ce qu'on peut appeler d'actions, des pistes, de programmes de soutien. Pas dans toutes les sphères, mais dans plusieurs sphères.

1835

Et, si je comprends bien votre question, monsieur Ménard, ce plan d'action, incluant objectifs, pistes, programmes, actions, orientations, pour vous, ne constitue pas une réelle planification? C'est ce que je comprends?

1840

M. KAREL MÉNARD :

Bien, c'est qu'on parle d'élimination de résidus ultimes. Là, je comprends, c'est toujours à la pièce, on est toujours dépendant ou à la merci d'un impondérable, là, une compagnie qui ferme ou un promoteur qui refuse des matières résiduelles, comme c'est déjà arrivé dans certains sites. Les prix qui haussent, qui montent subitement.

1845

Est-ce que le Ministère, par exemple, pourrait décider d'avoir une capacité minimale d'élimination par région? Est-ce que ça pourrait être quelque chose qu'il pourrait déterminer? Et ensuite, les MRC et les municipalités planifieraient sur ce territoire-là, qui est la région administrative. Ça pourrait être une piste.

1850

Parce que là, je comprends que tous les programmes en amont ont quand même aussi leurs limites. Ça veut dire, s'il n'y a pas de... ça fonctionne bien, mais ça pourrait fonctionner mieux. Mais là, on parle d'élimination, et comme monsieur Trudel le dit, il y a un problème criant d'élimination, de capacité d'accueil au niveau des lieux d'enfouissement technique. Parce que ça fait 20 ans qu'on traite les dossiers à la pièce sans avoir une planification provinciale de l'élimination des déchets, et à tous les 5 ou 10 ans, on frappe un mur puis on est sur le point de frapper un mur. Donc, ça fait longtemps que je suis dans le milieu pour le voir.

1855

1860 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je me suis permis exceptionnellement cette question pour bien comprendre votre question, mais je considère que la réponse de monsieur Trudel est satisfaisante. Par ailleurs, je considère également que vos propos sont porteurs pour les ateliers, et j'espère que votre organisme s'est inscrit à au moins un des ateliers, et dans lequel vous allez faire valoir cet aspect-là.

Merci, monsieur Ménard, pour vos questions et pour toutes vos interventions au cours de la première partie de l'audience publique.

1870 **M. KAREL MÉNARD :**

Merci à tous, et joyeuses Pâques.

1875 **LE PRÉSIDENT :**

À vous aussi, merci. — Monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1880 Je vais rester dans la planification, parce que j'ai des questions par rapport à ça. Actuellement, monsieur Trudel, la planification de la gestion des matières résiduelles, ça se fait par les PGMR des différentes municipalités. C'est ce que je comprends, là, c'est à ce niveau-là que la planification se fait?

1885 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Tout à fait.

1890 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Mais on a actuellement un modèle qui... où il y a une multitude de PGMR. Je vais juste donner un exemple. Dans les présentations de RECYC-QUÉBEC, par exemple, hier, on voyait... Je donne cet exemple-là, mais j'aurais pu en choisir d'autres, là.

1895 Dans la région du Bas-Saint-Laurent, on a une population totale de 200 000 personnes, on a huit PGMR, c'est-à-dire qu'on a un PGMR par 25 000 habitants. Ça veut dire qu'on planifie... la planification est complètement morcelée, pour dire le vrai. Est-ce que ce modèle-là, vous considérez, au ministère de l'Environnement, que c'est un modèle qui permet une planification efficace de la gestion des matières résiduelles?

1900

M. CLAUDE TRUDEL :

Pour avoir été... en tout cas, avoir été présent au Ministère depuis plusieurs années, dans le cadre d'élaboration de l'entrée en vigueur... Comme je pourrais dire, des modifications à la loi, si je ne me trompe pas, c'est autour des années 2000, là, pour l'élaboration des PGMR, et caetera.

1905

C'est une volonté, aussi, du monde municipal d'avoir une autonomie, une certaine autonomie régionale. Ce n'est pas juste le ministère de l'Environnement qui planifie ses choses en fonction de cette délimitation-là où cette répartition-là du territoire. C'est principalement associé au ministère des Affaires municipales où on a défini des territoires par MRC. C'est cette approche-là qui a été retenue, je pense que c'est les gens du milieu qui voulaient cette approche-là.

1910

Je répète quand même que c'est intéressant pour tenir compte des particularités de chacune des MRC. Parce que même à l'intérieur de la... -- vous avez donné comme exemple, la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent -- même à l'intérieur même, il peut y avoir des particularités très différentes entre ces MRC-là. Parce qu'il y a des grands centres urbains, comme Rimouski, et caetera, Matane, mais quand on s'en va du côté de la Baie-des-Chaleurs, c'est beaucoup plus petit, côté de Percé, côté Haute-Gaspésie, c'est vraiment différent.

1915

Donc, je pense que ça offre le potentiel de tenir compte des particularités, mais ça permet aussi de faire... il n'y a rien qui empêche de faire des regroupements et c'est ça qu'on constate. Et c'est ça qu'on veut aussi, au Ministère, encourager, pour justement qu'il y a une concertation de ce milieu-là. Puis je pense que ce n'est pas nécessairement un mauvais modèle, parce que ça permet le regroupement de certaines MRC pour exploiter en commun autant des exploitations de valorisation de matières résiduelles que des installations d'élimination.

1920

1925

1930

Et chacune des parties, on a parlé beaucoup des gens... Je reprends les termes au sens très très très large, d'acceptabilité sociale, mais quand les gens se sentent concernés, quand ils veulent développer un projet, et caetera, mais il faut qu'ils soient impliqués, il faut que le milieu soit impliqué, et caetera. Ça fait que, ça permet, moi, à mon avis, la subdivision d'y aller en fonction des MRC, ça permet cette approche-là de concertation aux gens. Les gens se sentent impliqués dans chacune des MRC.

1935

Ce ne sera pas, autrement dit, la MRC je ne me rappelle plus le nom, si je ne me trompe pas, c'est si Rimouski-Neigette ou dans ce coin-là, qui est le grand centre, de décider qu'est-ce qui devrait être fait obligatoirement par une plus petite MRC voisine. Donc, si la MRC voisine, elle, elle a son mot à dire parce qu'elle a une particularité, une industrie spécifique sur son secteur, ça permet cet avantage-là, mais ça n'empêche pas les regroupements.

1940

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1945

Mais en dehors de... Monsieur Trudel, en dehors de la CMM puis de la CMQ, il y a très peu de regroupements. Il y en a quelques-uns, on l'a vu dans les présentations de RECYC-QUÉBEC, mais il y a très peu de regroupements. Puis l'argument que vous mentionnez, pourquoi ça serait... cet argument-là serait valide en région, mais ne serait pas valide à la CMM?

1950

Moi, je vais vous dire, je vais vous dévoiler, là, moi je vis dans la MRC Marguerite-D'Youville. On est dans le PGMR de la CMM, puis Marguerite-D'Youville, je vous le dis, là, on n'est pas à Montréal. Puis pourtant, ils ont réussi à faire une planification de la gestion qui a été intégrée. Ce modèle-là, pourquoi cet argument-là de particularité serait valide dans des régions, que ce soit Centre-du-Québec -- là, il y a sept PGMR, je pense, dans le Centre-du-Québec -- ça serait valide là puis ça ne serait pas valide à la CMM?

1955

Est-ce que vous pouvez remettre en cause ce modèle-là ou est-ce que ce serait plus efficace d'avoir un modèle différent où il y aurait une planification régionale, un peu ce que monsieur Ménard mentionnait?

M. CLAUDE TRUDEL :

1960 Ce que je peux vous dire aussi, c'est que si vous remarquez, dans le portrait qu'on a fait au
niveau de notre rapport, pour certaines observations, certains constats qu'on a, puis dans les... je
pense que, dans les tableaux que monsieur Bourret, aussi, vous a présentés, mon collègue, il n'y
a pas nécessairement une problématique dans la région de la Gaspésie ou dans la région du
1965 Saguenay—Lac-Saint-Jean au niveau de l'élimination des matières résiduelles. Il y a des lieux, il y
a des capacités. Ce n'est pas là qu'on a les problèmes.

Oui, ce sont de plus petites installations, souvent. Elles sont confrontées à un coût plus
important pour l'élimination. On peut le voir comme étant un avantage pour favoriser la valorisation
des matières résiduelles si ça ne coûte pas aussi plus cher pour valoriser les matières résiduelles
1970 dans ces secteurs-là. Mais on ne vous a pas fait mention, dans notre rapport, qu'il y avait des
problématiques particulières par rapport à ça.

Contrairement à la CMM, qui elle, dans son secteur, elle n'a pas... elle n'a qu'un seul lieu
d'élimination de matières résiduelles, qui n'est pas capable de prendre toutes les matières
résiduelles qui sont générées sur le territoire, et qui dépend des autres MRC voisines. Et si vous
participez à plusieurs audiences, vous allez voir, puis je pense qu'on a eu plusieurs intervenants
qui sont venus nous dire que, pour la région de la MRC Rivière-du-Nord où se situe un lieu
d'enfouissement qui reçoit une bonne portion des matières résiduelles qui sont générées sur le
territoire, ça ne fait pas l'affaire de ces gens-là.

1980 On n'a pas entendu des gens de Saint-Nicéphore venir parler, venir dire qu'ils ne sont pas
contents, non plus, d'avoir un lieu dans le secteur, mais il y a une grande majorité des matières
résiduelles qui sont générées sur le territoire de la CMM qui ne sont pas... Puis je vais utiliser un
autre exemple aussi, pour ne pas exacerber ce territoire-là, mais l'Outaouais, c'est la même chose.

1985 Il n'y a aucun lieu, aucune installation importante d'élimination de matières résiduelles dans
ce secteur-là. Tous les déchets vont, depuis plusieurs années, vers la région des Laurentides.
Donc, c'est ce qu'on a essayé de vous faire sortir. Ce n'est pas nécessairement une problématique
dans les régions plus éloignées, où il n'y a pas nécessairement... Il y a peut-être la région de l'Estrie,
1990 qui a une problématique parce qu'il y a un lieu qui est sur le point, aussi, de fermer, mais le problème

d'élimination comme tel ne se situe pas nécessairement dans les plus petites communautés, et malgré le fait qu'il n'y a peut-être pas suffisamment de regroupements.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

1995

On parlait, hier, d'acceptabilité sociale, puis on a eu des gens qui sont venus nous dire, des spécialistes, qui nous ont dit qu'il fallait avoir une implication des parties prenantes bien en amont des avis de projet. Une fois que l'avis de projet arrive, là, il est... on a comme passé le point critique, on aurait dû...

2000

Est-ce que, pour arriver à cela, pour être capable d'impliquer les parties prenantes bien en amont, est-ce que d'avoir une planification à plus grande échelle plutôt que juste au niveau local, au niveau des MRC, ça ne pourrait pas aider s'il y avait une planification plus générale, où là, on voit venir qu'est-ce qui va être les problèmes puis comment est-ce qu'on va pouvoir les régler? Au lieu d'attendre que le problème se pose dans une MRC puis qu'il y a un avis de projet, est-ce qu'il n'y aurait pas quelque chose là-dedans qui pourrait améliorer ce processus-là d'acceptabilité sociale, pour une nouvelle installation?

2005

M. CLAUDE TRUDEL :

2010

Moi, je vous dirais, oui, on a mentionné... Parce qu'au Ministère, on administre la procédure d'évaluation environnementale, mais il y a d'autres étapes en amont de tout ça, aussi, là. Je vais en nommer deux, là.

2015

Le schéma d'aménagement. Il relève du ministère des Affaires municipales. Chaque territoire doit prévoir, sur son territoire, des endroits où ça va être possible d'aménager certains équipements qu'ils auront besoin pour offrir des services publics qu'elles offrent à leurs citoyens. Dans ce cadre-là, il y a des consultations qui sont faites aussi, puis si une MRC en question décide de réserver un certain territoire pour la gestion des déchets et même l'élimination... soit une installation de valorisation ou d'élimination, c'est au citoyen concerné de vérifier. Ils peuvent, parce que c'est un processus qui se fait avec une consultation.

2020

L'autre élément que j'aimerais mentionner, qui n'est pas à négliger non plus, c'est les PGMR. C'est en amont d'une installation d'élimination. C'est une planification. Et ça aussi, ça fait

2025 l'objet d'un processus de consultation. Ça fait qu'il y a plusieurs éléments de consultations qui sont en amont de l'avis de projet,

2030 Mais par rapport à votre planification régionale, si c'est pour mieux, je vous dirais, régler peut-être certains problèmes qu'on vous a signalés au niveau des grands centres, au niveau de l'Outaouais, au niveau de Montréal; le Ministère n'a rien contre. Mais, ce qu'on vous dit, c'est qu'on constate moins de cette problématique-là dans les régions plus éloignées.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

2035 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2040 Merci, monsieur Renaud. J'appelle monsieur Nicolas Chevalier.

M. NICOLAS CHEVALIER :

Oui, bonjour tout le monde. Est-ce que vous m'entendez bien?

2045 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Vous pouvez y aller.

M. NICOLAS CHEVALIER :

2050 OK, merci. Ma première question porte sur la gestion post-fermeture des lieux d'enfouissement. Je ne pense pas qu'on en ait parlé. Donc, ma question est très vague. Comment sont choisies les conditions de surveillance et d'entretien post-fermeture des lieux d'enfouissement? Est-ce qu'il y a des études sur lesquelles on se base pour établir la durée de la surveillance puis les autres conditions de post-fermeture?

2055

LE PRÉSIDENT :

2060 La question est claire. Je tiens quand même à dire, je vais demander au ministère de l'Environnement de vous fournir la réponse. Si toutefois la réponse vous paraît succincte, hier, monsieur Trudel a fourni une réponse assez longue là-dessus. — Donc, à vous la parole, monsieur Trudel.

2065 Donc, vous pourriez regarder le verbatim d'hier, lorsqu'il sera disponible d'ici une semaine, si jamais vous trouvez que la réponse de monsieur Trudel vous semble laconique.

M. NORMAND BEAUDET :

2070 C'était hier soir ou hier après-midi?

LE PRÉSIDENT :

2075 Je vous avoue que je... Je ne voudrais pas que vous me preniez en défaut. Je peux vous dire hier, et si monsieur Trudel s'en souvient, il vous précisera si c'est hier après-midi ou hier soir. Enfin, non, je ne me prononcerai pas. — Monsieur Trudel, à vous la parole.

M. CLAUDE TRUDEL :

2080 J'ai sensiblement le même problème que vous, mais je vais quand même faire une tentative que c'était hier soir. Mais je vais résumer assez sommairement, là.

2085 Il n'y a pas une étude comme telle. Les lieux d'enfouissement sont régis par des dispositions applicables, pendant l'exploitation, de suivis environnementaux, d'entretien des équipements, et caetera. Ces mêmes exigences là qui sont requises pendant l'exploitation sont nécessairement maintenues après l'exploitation de ces installations-là. Donc, l'exploitant est tenu de maintenir ces suivis-là, tant et aussi longtemps que le lieu n'est pas une source de contamination.

2090 Il y a possibilité de se libérer de certaines obligations, mais c'est très sévère. Il faut qu'il y ait certaines exigences très spécifiques. Elles sont précisées, si la personne qui pose la question est intéressée, elle peut aller voir les articles 80 à 85 du *Règlement sur l'enfouissement et*

l'incinération de matières résiduelles qui est disponible sur le site... le site *Légis*, où on retrouve toute la réglementation au Québec. Donc, ça résume, je pense, assez bien ce qu'on a donné comme information.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Trudel. — Monsieur Chevalier, votre deuxième question.

2100 **M. NICOLAS CHEVALIER :**

Oui, bien en fait, je me demandais c'était quoi... à quel moment on considérait qu'il n'y avait plus de danger ou de problème, là? Mais bon, je regarderai les articles et j'écouterai la séance d'hier.

2105 Sinon, ma deuxième question. Plus tôt au cours de la semaine, on parlait de contrôle d'étiquetage. Qu'est-ce qu'il en est de la publicité? Est-ce que le ministère de l'Environnement a un pouvoir de réglementer la publicité pour favoriser la réduction à la source ou le réemploi, par exemple, ou pour empêcher la publicité qui couvrirait des produits dont l'emballage n'a pas de débouché de recyclage à grande échelle au Québec? Par exemple, les yogourts individuels, les barres tendres, les sacs de chips et des trucs comme ça.

2110 **LE PRÉSIDENT :**

2115 Merci. — Tout d'abord, madame Langlois-Blouin, est-ce qu'il y a un partage de responsabilité entre vous et le ministère de l'Environnement en matière de publicités de toutes sortes, par rapport à la gestion des matières résiduelles?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2120 Si par « publicités », vous entendez les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation, la réponse, elle est oui. C'est un mandat qui est dévolu à la RECYC-QUÉBEC, donc pour tout ce qui est... ce qui n'est pas... Je fais juste l'exception des programmes de responsabilité élargie des producteurs, pour lesquels ce sont les organismes qui ont le mandat de faire connaître leur programme et les points de dépôt.

2125 L'exemple que je pourrais vous donner, pour le matériel électronique, qui est géré par ARPE Québec. Vous avez peut-être déjà vu les campagnes Serpuariens. Donc, outre ces campagnes-là faites pour les programmes de REP, c'est RECYC-QUÉBEC qui a le mandat, donc, de promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. Et la réduction du gaspillage dans son ensemble.

2130

LE PRÉSIDENT :

Et le rôle du ministère de l'Environnement?

2135

M. CLAUDE TRUDEL :

Je pense que madame Langlois-Blouin a bien répondu à la question, mais je vais quand même vérifier. Est-ce que je peux prendre la question en délibéré?

2140

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien sûr.

2145

Madame Langlois, vous avez fait référence à l'APRE. Je lisais un article, tout récemment, dans *Le Soleil*, où on disait justement que les informations que le journaliste désirait obtenir de l'ARPE étaient... Il les a qualifiées d'opaques. Qu'est-ce qui se fait, alors que RECYC-QUÉBEC se targue... tout comme le ministère de l'Environnement, se targuent vers la transparence? Il y a là certainement un paradoxe.

2150

Jusqu'à quel point RECYC-QUÉBEC peut rendre disponibles les informations de l'ARPE en matière de matériel électronique?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2155

Merci, Monsieur le président, pour la question. Je pensais me la faire poser pendant les audiences. Ça va me permettre d'apporter des précisions pour le bénéfice de tous.

2160

Actuellement, les rapports ARPE, comme les organismes de gestion ou les entreprises individuelles qui gèrent des programmes qui sont sous la réglementation pour la responsabilité élargie des producteurs, fournissent des rapports annuels à RECYC-QUÉBEC. Ils n'ont pas l'obligation de diffuser des éléments de performance. Certains le font; d'autres ne le font pas.

2165

Et RECYC-QUÉBEC, on est couvert par une entente avec eux où ces documents-là sont traités de façon confidentielle. Donc, comme on est régi également par la *Loi d'accès à l'information*, si on a une demande d'accès à l'information pour obtenir ce rapport-là, par exemple, on doit demander l'avis à l'organisme en question. L'organisme peut refuser qu'on partage ce document. Donc ça, c'est le contexte dans lequel on est, actuellement.

2170

Par contre, ça fait déjà depuis quelques années que RECYC-QUÉBEC, on souhaite -- puis on en a parlé, là -- il y a des modifications réglementaires qui sont attendues pour le règlement REP. Et nous, on souhaite que les organismes aient l'obligation de diffuser certaines données de performance et que nous, on puisse diffuser, également, certaines données de performance dans notre bilan de la gestion des matières résiduelles. Parce que, pour le moment, ce sont uniquement les taux de récupération et des données de tonnage agglomérées qu'on diffuse.

2175

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce qu'on invoque pour justifier la confidentialité des informations?

2180

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

De mémoire, notamment les quantités au niveau de la mise en marché sont considérées comme concurrentielles, dans certains cas. Donc, des fois, ça pourrait permettre de déduire qu'est-ce que le compétiteur met en marché, si elles étaient rendues publiques.

2185

Il y a aussi... puis peut-être qu'on... Un des éléments, aussi, dans le fond, dans la performance des programmes de REP, actuellement, dans la réglementation, ce qui est souhaité par les organismes et par RECYC-QUÉBEC -- et j'ajouterais le Ministère aussi, parce qu'on en a discuté, déjà, plusieurs fois avec eux -- c'est de régir davantage tout ce qui est ce qu'on appelle les réseaux parallèles.

2190

2195 Donc actuellement, les organismes ont des objectifs de performance à atteindre, mais malheureusement, il y a des entreprises qui opèrent en marge des réseaux officiels, ce qui fait que, des fois -- et c'est le cas au niveau des produits électroniques -- où c'est les produits qui ont le moins de valeurs qui vont être récupérés puis d'autres organismes qui vont aller chercher les produits plus de valeur.

2200 Donc, au niveau des taux de récupération aussi, il y a une sensibilité, je vous dirais, parce que certaines performances sont limitées, notamment par la présence d'organismes ou d'entreprises qui opèrent en marge des réseaux officiels, et donc qui ne contribuent pas dans le réseau officiel. Donc, ça a un impact négatif sur la performance des organismes.

LE PRÉSIDENT :

2205 Pourquoi les entreprises non accréditées entraveraient la performance? Je vois mal le lien que vous en faites.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2210 Parce que ces quantités récupérées là ne sont pas comptabilisées dans les programmes officiels. Donc nécessairement, quand les organismes ont des objectifs de récupération à atteindre, s'il y a des quantités qu'ils ne reçoivent pas, bien nécessairement... Ça ne veut pas dire que ces matières-là sont éliminées, mais nécessairement, elles ne sont pas comptabilisées dans leurs quantités récupérées, donc le taux de récupération atteint est plus bas, ce qui serait possible, si toutes les matières étaient dirigées vers les filières officielles.

LE PRÉSIDENT :

2220 Mais pourquoi RECYC-QUÉBEC ne monte pas un programme pour aller chercher les informations auprès des organismes non accrédités?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2225 En fait, il y a des démarches qui sont prévues puis c'est un rôle partagé, là, je vous dirais. Quand un organisme nous informe, par exemple, qu'il y a une entreprise qui opère en marge, il y a

2230 une première approche qui va être faite par l'organisme pour rappeler le contexte, la réglementation. Si cette première approche là, par l'organisme, n'est pas concluante, il va y avoir une deuxième approche par RECYC-QUÉBEC, pour le rappel des obligations. Et dans le cas où l'entreprise ne serait encore pas conforme ou ne voudrait pas se joindre ou devenir fournisseur accrédité du programme officiel, le dossier va être transféré du côté du ministère de l'Environnement, qui a le rôle d'inspecter, d'évaluer la conformité.

2235 Et monsieur Trudel en a parlé, là, notamment, tout ce qui a le pouvoir de donner des sanctions administratives pécuniaires, ce n'est pas un pouvoir ou un levier que RECYC-QUÉBEC a, donc ce volet-là est de la responsabilité du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

2240 Monsieur Trudel, est-ce que cette préoccupation ou ce désir à la confidentialité ne heurte pas certaines des valeurs de votre ministère?

M. CLAUDE TRUDEL :

2245 Je vais rejoindre un petit peu ce que... Oui, c'est certain, mais dans un sens, mais on peut comprendre qu'il y a certaines problématiques particulières, mais il y a aussi... On va voir aussi, éventuellement -- je pense que ma collègue aussi, madame Langlois-Blouin l'a mentionné -- que dans le cadre de l'éventualité de futur projet de règlement sur la responsabilité élargie des producteurs, il y a des modifications qui vont être faites à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

2250 Pourriez-vous être un peu plus explicite?

M. CLAUDE TRUDEL :

2255 Est-ce que je peux prendre la question en délibéré? Parce qu'encore une fois, ce n'est pas vraiment mon secteur d'activité chez nous, mais je peux m'assurer que les personnes concernées vont pouvoir vous fournir une réponse éclairée à ce sujet.

LE PRÉSIDENT :

2260

Merci. — Dites-moi, madame Blouin... Excusez-moi, des fois, je vous appelle madame Blouin, d'autres fois madame Langlois. Mais enfin.

2265

À combien estime-t-on le tonnage annuel des produits électroniques récupérés au Québec? Ou vous pouvez l'exprimer par habitant.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2270

Je pense que la dernière information... Je m'excuse. L'information que je peux vous donner a été publiée... Comme je vous dis, pour le moment, c'est de l'information amalgamée qu'on diffuse. J'essaie de trouver ma fiche sur les produits. De mémoire, on était proche de 100 000 tonnes de produits, toutes catégories confondues, visés par la responsabilité élargie des producteurs, récupérés en 2018.

2275

Je peux vous trouver rapidement. 97 000 tonnes, qu'on me mentionne.

LE PRÉSIDENT :

2280

Et les produits électroniques qui se retrouvent dans les écocentres vont directement dans les centres certifiés, par la suite?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2285

En fait, les municipalités peuvent avoir des ententes, effectivement, de service, avec l'organisme ARPE Québec et donc faire affaire avec des fournisseurs accrédités. Les fournisseurs accrédités sont disponibles sur le site, si je ne me trompe pas, c'est... ARPE Québec est régi par un organisme... bien, fait partie d'un regroupement plus grand, pancanadien. Donc, tout ça, c'est disponible aussi, si les municipalités veulent le connaître.

2290

Et on parlait des électroménagers. Je me permets juste de le rappeler. Justement, on a communiqué, pas plus tard qu'hier ou avant-hier, aux municipalités, qui était l'organisme reconnu pour gérer le programme pour les appareils ménagers de climatisation. Donc, c'est un organisme

2295 nouvellement créé, qui s'appelle GoRecycle inc., qui allait prendre contact avec les municipalités, justement pour offrir le service pour ces produits-là, notamment via les écocentres. Et, on en profitait, par le fait même, pour rappeler qui étaient les organismes et donner les coordonnées, qui étaient les organismes qui opéraient les programmes officiels, en invitant les municipalités à faire affaire avec ces organismes-là.

2300 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Noreau, vous souhaitez compléter?

M. DAVID NOREAU :

2305 En fait, je pouvais apporter un complément d'information par rapport à la question de monsieur Renaud sur la planification et les PGMR, notamment. Il y avait un questionnaire sur les regroupements, entre autres. Évidemment, le plus grand enjeu par rapport à ça, c'est l'absence de palier de gouvernance autre que la MRC. Disons... et autres que les communautés métropolitaines.

2310 Si on revient en arrière un peu, dans les années 70, il n'y avait pas de MRC non plus. Le gouvernement a constaté qu'il y avait une absence de cohérence de la planification territoriale à une échelle autre que les villages, les villes, et caetera, d'où la création des MRC pour jouer un rôle à une échelle un peu plus régionale.

2315 Et là, si on revient un peu moins loin dans le temps, dans les années 2000, on constate le même genre de problème au niveau des communautés métropolitaines, en fait des régions métropolitaines, d'où la création des communautés métropolitaines pour venir pallier un manque de cohérence, peut-être, dans la planification territoriale au niveau des métropoles.

2320 Cela dit, il n'y a pas d'autres paliers de gouvernance qui existe, qui permettrait, en ce moment, de faire des PGMR. Évidemment, la possibilité de se grouper existe puis peut venir peut-être... peut être une solution pour certaines communautés. Mais il y a toujours des enjeux de représentativité. La MRC reste quand même un palier de gouvernance qui est constitué d'élus, là, d'élus municipaux. Donc, puisque c'est des décisions de nature politique, on peut comprendre que le rôle de la MRC est assez clair à ce niveau-là.

2325

LE PRÉSIDENT :

2330 Merci, monsieur. — Écoutez, je reviens vers vous, madame Langlois-Blouin. Une dernière question. Pourquoi a-t-on jugé important d'accréditer les fournisseurs?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2335 Les organismes de gestion fixent leurs règles de fonctionnement conformément à la réglementation et aux critères et à l'entente... aux critères du ministre et à l'entente d'agrément avec RECYC-QUÉBEC. Donc, dans leurs règles de fonctionnement, ils peuvent définir la façon dont ils veulent accréditer les fournisseurs, notamment pour obtenir une reddition de compte, par exemple, sur les quantités ou les pratiques qu'ils souhaitent également qui soient appliquées. Donc,
2340 c'est des règles de fonctionnement des organismes, d'accréditer des fournisseurs pour s'assurer d'un service... je ne veux pas dire « uniforme », parce qu'il peut quand même y avoir certaines différences, mais un minimum d'éléments à atteindre, mais aussi de la reddition de compte. Donc, c'est des éléments qui peuvent être prévus dans ce processus d'accréditation.

2345 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que cette accréditation peut ralentir la récupération des matériaux électroniques?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2350 Je ne dirais pas. Parce que c'est un... Dans le fond, quand une matière est désignée pour être sous la responsabilité élargie des producteurs, quand la réglementation est adoptée, les entreprises ont un an pour s'organiser, se regrouper. Donc, exemple, se regrouper sous un organisme de gestion.

2355 Actuellement il y a la possibilité, aussi, pour une entreprise, de démarrer un programme individuel. Donc, c'est là aussi qu'ils élaborent leurs règles de fonctionnement, donc ça leur laisse quand même le temps de s'organiser puis de démarrer leur programme. Le programme, donc après l'année, si on veut, suivant la réglementation, le programme doit démarrer, et il y a une couverture

2360 qui doit être atteinte au niveau de points de dépôt. Tout ça, c'est fixé dans la réglementation et dans les conditions du ministre.

Et le déploiement se fait... De mémoire, la règle c'est le tiers des points de dépôt doivent être accessibles au démarrage du programme; un deuxième tiers après un an. Et donc, le
2365 déploiement complet doit être fait au terme de la deuxième année d'opération.

Puis peut-être juste pour revenir sur votre question sur le processus d'accréditation, dans leur rapport annuel, les organismes doivent nous fournir un audit de certaines données financières, notamment aussi de performance. Donc, c'est aussi pour ça qu'ils ont besoin d'avoir de l'information
2370 ou des fournisseurs avec qui ils travaillent.

LE PRÉSIDENT :

Dans une optique que vous avez mentionnée hier, de renforcement ou de l'élargissement de la responsabilité élargie des producteurs, est-ce que cet aspect de non-confidentialité ou non-accessibilité de l'information revêt une importance pour vous?
2375

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Je vous dirais, pour nous, actuellement, qu'on parle de nouveaux programmes de responsabilité élargie ou pas, c'est un élément qui devrait être modifié. Donc, l'obligation pour les organismes de rendre publiques eux-mêmes certaines données de performance, mais aussi que RECYC-QUÉBEC puisse partager davantage d'informations, notamment dans ses bilans de la gestion des matières résiduelles.
2385

Donc, ça s'applique, pour nous... ça devrait s'appliquer le plus rapidement possible, pour les programmes existants, mais faire partie intégrante des nouveaux programmes qui seront déployés, notamment pour la consigne et la collecte sélective, qui sont les deux prochains pour lesquelles... On en a parlé, là, un projet de loi a été adopté le 11 mars dernier.
2390

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous nous les... Est-ce que vous l'avez déposé à la commission?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2395

De quel document vous parlez?

LE PRÉSIDENT :

2400

Le projet de loi.

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2405

Je peux très bien vous partager le lien vers le site de l'Assemblée nationale. De mémoire -- puis je ne sais pas, monsieur Trudel, s'il est au courant -- mais de mémoire, il y a eu le projet de règlement, l'étude détaillée, c'est complété. Donc, il y a des amendements ont été adoptés. Je pense que la version, si on veut, finale du projet de loi n'a pas été encore publiée.

2410

Mais dans tous les cas, je peux partager sans problème, à la commission, l'information disponible sur le site de l'Assemblée nationale.

LE PRÉSIDENT :

2415

Oui, ça serait apprécié, merci. — Donc, monsieur Chevalier, ça répond à vos questions?

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Monsieur Zayed, j'avais une question avant de... sur la première question.

2420

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, madame Forget. — Excusez-moi, je reviens vers vous tout à l'heure, monsieur Chevalier.

2425 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

En fait, c'est que moi, j'ai compris un autre volet de la question de monsieur Chevalier, qui était plus large. Moi, ce que j'ai compris, c'est que, un peu dans le même esprit que la question sur l'étiquetage hier, il se posait la question sur si, dans le fond, si on veut encourager la consommation de certains produits au détriment des autres, bien on peut taxer, mettre des tarifs modulés, mais on peut aussi agir sur la publicité.

2430 Alors lui, il se posait la question -- puis je trouve que la question est intéressante -- dans le sens que, est-ce que le ministère ou bien RECYC-QUÉBEC a déjà envisagé cette stratégie de, par exemple, les produits qui ne sont réellement pas intéressants d'un point de vue de gestion des déchets, donc qui sont à usage unique, non recyclables, non consignables, suremballés, dans le fond, d'avoir certaines restrictions au point de vue publicitaire? Et à l'inverse, les produits qui devraient être valorisés parce qu'ils ont été écoconçus, qu'ils soient plus mis en avant-plan.

2435 Moi, c'est ce que j'avais compris de la question. Est-ce que c'est dans vos responsabilités, dans vos stratégies, ou non? Puis sinon, est-ce qu'un autre organisme qui agit en ce sens-là, au gouvernement du Québec, Office de la protection du consommateur ou je ne sais pas?

2440 Donc, je vous laisse la parole. Madame Langlois-Blouin en premier, et après, monsieur Trudel.

2445 **Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :**

J'essayais de chercher, puis peut-être que monsieur Trudel connaît plus les articles, leur libellé, que moi, par coeur.

2450 De mémoire, je ne suis pas sûre que c'est un pouvoir qui est prévu à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, là, réglementer l'affichage ou la publicité. Puis peut-être... Vous parlez de l'Office de la protection du consommateur. Peut-être qu'au niveau fédéral aussi, il y a certaines... Comme je vous parlais, le ruban de Möbius au niveau de la recyclabilité ou de la composition des résines de plastique, c'est le Bureau de la concurrence qui régit certaines allégations environnementales.

2455 Mais outre partager ces éléments-là, peut-être monsieur Trudel a plus de précision, mais à ma connaissance...

2460 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Mais vous, dans votre plan d'action, dans le fond, il n'y a pas des actions en ce sens-là parce que ça ne serait pas un pouvoir à l'intérieur de votre mandat. Parfait, merci beaucoup. — Monsieur Trudel.

2465 **M. CLAUDE TRUDEL :**

2470 Tantôt, on a mentionné que j'allais faire des vérifications pour savoir, en matière de publicité, quels étaient les articles concernés au niveau du règlement. Puis au niveau de l'étiquetage aussi, on a mentionné qu'il peut y avoir certaines réglementations de la part du fédéral, mais aussi, on a pris en délibéré, hier, une question sur l'obsolescence des produits. Puis à ma connaissance, pour en avoir discuté vaguement avant de vous fournir une réponse plus complète, il est question de l'OPC, l'Office de la protection du consommateur, et caetera, le ministère de la Justice, et caetera.

2475 On va vous revenir, ça aussi. On l'avait pris en délibéré hier.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2480 Oui. Bien dans le fond, ce sera de rajouter l'aspect de publicité pour favoriser des meilleures... une meilleure consommation chez les citoyens...

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui.

2485 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

... ou les ICI.

2490 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je l'ai pris en note, tout à l'heure.

LE PRÉSIDENT :

2495 Ça va, madame Forget? C'est bon?

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2500 Oui, merci. On peut passer à l'autre question.

LE PRÉSIDENT :

 Merci à vous. — Donc, monsieur Chevalier, ça répond à vos deux questions?

2505 **M. NICOLAS CHEVALIER :**

 Oui, madame Forget a très bien compris la question. Je vous remercie, tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

2510 Merci à vous, et bonne fin de soirée. J'appelle monsieur Normand Beaudet. Normand Léo Beaudet.

M. NORMAND BEAUDET :

2515 Oui, bonsoir. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

2520 Oui, je vous entends. Allez-y, monsieur Beaudet.

M. NORMAND BEAUDET :

2525 Bonjour, Monsieur le président, mesdames, messieurs. Alors, ça porterait encore sur le rôle et la responsabilité du ministère de l'Environnement.

2530 Quand on regarde la motion de l'Assemblée nationale que j'ai citée hier, on voit que le rôle et la responsabilité du ministère de l'Environnement est un rôle clé explicitement. On lui demande de jouer un rôle central, un rôle clé. Quand on constate qu'après 25 ans de la première Politique de matières résiduelles, on a l'impression qu'on est un peu au même point. C'est-à-dire qu'une grande majorité des matières résiduelles qui sont générées annuellement au Québec sont enfouies, alors qu'elles ne devraient pas l'être parce qu'elles sont composables et recyclables, écologiquement.

2535 Alors, ma question est la suivante : est-ce que ce n'est pas un peu la preuve que le ministère de l'Environnement au Québec a abandonné ses responsabilités de planification aux intérêts et aux mains des marchés? Parce que, quand on écoute toutes les réponses, on dirait que c'est le jour de la marmotte. Vous posez des questions, on dirait que tout débute... Alors, c'est ça ma question.

2540 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Monsieur Trudel, est-ce que vous considérez que le Ministère a abdiqué à ses responsabilités en matière de gestion des résidus... une gestion intelligente des matières résiduelles?

2545

M. CLAUDE TRUDEL :

Pas du tout.

2550 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que vous avez copié ma réponse courte de « Oui » de la dernière fois, là, mais je vous demande d'être un peu plus généreux que moi je l'ai été, la dernière fois.

2555 **M. CLAUDE TRUDEL :**

2560 Je pense que, quand on regarde tout ce qui est proposé, toute la politique, tout le déploiement des différents plans d'action que le Ministère a mis en place, toutes les actions, il y a plusieurs actions qui sont faites dans le but de détourner les matières résiduelles de l'élimination. La nouvelle Stratégie de valorisation de la matière organique, tous les efforts qui sont déployés au

niveau de la modernisation du système de collecte sélective de consigne, je pense qu'on peut facilement se rendre compte que le Ministère, avec son bras droit RECYC-QUÉBEC, participe activement à réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer.

2565 J'aimerais juste rappeler, parce qu'à un moment donné, il est souvent question du rôle du
Ministère, là, mais je l'ai répété tantôt un peu. La problématique de gestion des matières résiduelles,
c'est une responsabilité aussi citoyenne, je dirais. On a fait plusieurs présentations, on a présenté
un fameux bac sur le bord de la rue. -- Ça va me faire plaisir de dire que c'était le mien, là. Je n'ai
pas mis de photos de l'intérieur de mon bac, là, mais c'était le mien. Mais c'est pour dire que ça
2570 commence à cet endroit-là.

Quand aussi on parle des ICI, mais c'est aussi des services qui sont offerts que les citoyens
consomment. Quand on va au restaurant, quand on achète tel produit, et caetera. Toutes les
2575 matières, c'est un ensemble de la communauté au complet qui est responsable, un petit peu, de
cette part-là. Et oui, le Ministère en prend une certaine part, mais fait les efforts, quant à moi, qui
sont essentiels pour détourner le maximum.

Mais il y a un point de départ, aussi, qui est l'économie, la population, et caetera, qu'il faut
2580 entrer dans la balance, et qui démontre qu'on va avoir encore un besoin d'élimination encore à long
terme, mais qu'on veut le moins possible.

LE PRÉSIDENT :

Je serais curieux de savoir, monsieur Trudel, depuis que le Ministère s'est engagé de façon
2585 rigoureuse pour diminuer le taux d'élimination, sans ces programmes que vous avez mis en place,
sans ces actions, sans ces orientations, est-ce que vous avez déjà fait l'exercice à combien
s'élèverait le taux d'élimination par habitant, aujourd'hui?

C'est une question théorique, mais peut-être que vous avez fait l'exercice.
2590

M. CLAUDE TRUDEL :

Nous, on n'a pas fait l'exercice, mais vite comme ça, si vous me posez cette question-là,
j'aurais tendance à dire que... Je calculerais toutes les matières, et peut-être... Je vais faire un petit

2595 effet miroir du côté de ma collègue, madame Langlois-Blouin, peut-être que si on a les quantités de matières résiduelles qu'on a réussi à détourner -- je pense que RECYC a fait certains bilans -- bien on pourrait tout simplement ajouter cette quantité-là aux matières résiduelles qu'on a éliminées puis on aurait sensiblement un taux d'élimination.

2600 **LE PRÉSIDENT :**

Et justement, théoriquement, ça va, là, mais ce que je vous demande c'est de quantifier, justement, cet effort. Si vous l'avez fait, l'exercice.

2605 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Non, on n'a pas fait l'exercice.

LE PRÉSIDENT :

2610 De votre côté, madame Langlois-Blouin?

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

2615 Si je comprends bien la question, effectivement, dans nos bilans, on présente l'ensemble des quantités récupérées par les différentes filières, donc ça démontre l'effort. On parlait, hier, de responsabilité collective, donc c'est un bon exemple.

2620 On part de responsabilité dans l'atteinte des objectifs, mais au niveau des programmes de récupération, c'est quand même... Les citoyens participent, les entreprises participent, les municipalités, les entreprises qui offrent des services, les organismes divers qui oeuvrent à cet effet-là. Donc, notre bilan est un peu le reflet, si j'exclus la section élimination, de l'ensemble des efforts qui sont faits pour détourner des matières de l'élimination.

2625 Il y a peut-être le volet réduction à la source, réemploi, qui est plus dur à quantifier, aussi. Je vous l'avouerais, là. On tente notamment, pour la filière textile, c'est peut-être un très bon exemple que je peux vous donner. On sait qu'un même vêtement peut avoir plusieurs propriétaires avant d'arriver à sa fin de vie utile, donc on a quand même certains éléments qui nous permettent

2630 de quantifier les efforts de réduction à la source, de réemploi, notamment dans notre programme de reconnaissance *ICI on recycle*. Mais au niveau du bilan de la gestion des matières résiduelles, c'est majoritairement le volet récupération en vue du recyclage ou de la valorisation qui est quantifié.

LE PRÉSIDENT :

2635
Merci, madame. — Monsieur Beudet, votre deuxième question.

M. NORMAND BEAUDET :

2640 Oui, c'est une question, Monsieur le président, pour les prochaines générations. Alors, dans mon livre à moi, l'enfouissement, c'est un mal nécessaire. Mais nécessaire, ce n'est pas sanitaire l'enfouissement, hein. On passe par là, on...

2645 Alors, ma question est la suivante. Pour les prochaines générations, que fera le ministère de l'Environnement avec plus de 100 millions de tonnes... -- je n'ai pas le chiffre exact, là -- mais facilement minimum 100 millions de tonnes de déchets accumulés dans les mégadépotoirs et tous les dépotoirs du Québec, l'équivalent de sites miniers extrêmement contaminés?

2650 Vous savez, un mégadépotoir, aucun contrôle à l'entrée, les marchandises qui vont là, n'importent quoi peut passer là. Il y a toute l'époque d'avant 78 où il n'y avait aucun règlement, et caetera. Alors, on a plus de 100 millions de tonnes dont les prochaines générations vont hériter, qui contaminent jour après jour nos nappes, qui puent et puis tout ça.

2655 Qu'est-ce que le ministère de l'Environnement va faire de ce 100 millions-là, et est-ce que ça, ça va faire partie du bilan qu'on a à faire, du diagnostic de ce que la politique... 25 ans de politique de Québec?

LE PRÉSIDENT :

2660 En fait, vous... Je pense que je vais d'abord céder la parole à madame... ma collègue, madame Forget. — Madame Forget.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2665 Je voulais enchaîner sur la première question de monsieur Beudet, mais qui marche aussi pour la deuxième question, en fait.

2670 Ce que je comprends en filigrane, de l'insatisfaction, disons, ou l'attente, dans le fond, l'attente, peut-être, envers le gouvernement, c'est : est-ce que la répartition du rôle... Il y a souvent des citoyens qui attendent beaucoup que ça soit le gouvernement qui fasse plutôt que le privé.

2675 Donc, la question que j'aurais, c'est pour monsieur Trudel. Est-ce que, dans la genèse, disons, ou l'histoire de la gestion des matières résiduelles, le partage des rôles de ce que le privé est le mieux placé pour faire versus ce que le public est le mieux placé pour faire, ce que... Bien, RECYC-QUÉBEC, dans son rôle de mise en oeuvre, le Ministère... Est-ce qu'il y a eu des changements dans ce... est-ce qu'il y a une histoire dans laquelle on s'est échangé ces rôles-là, puis est-ce qu'il y a une manière plus efficace de le faire?

2680 Donc, dans le passé, est-ce qu'on a toujours été organisé comme ça, puis est-ce qu'on veut encore être organisé comme ça dans le futur, dans nos répartitions entre privé, public, municipal, provincial, vraiment dans la gouvernance? Puis je voulais savoir s'il y avait eu des réflexions à cet égard-là ou, en tout cas, des congrès ou des colloques, là, où il y aurait eu de l'information, des gens qui remettent ça en question, donc qui voudraient un plus grand rôle du gouvernement ou un plus petit rôle du gouvernement dans la gestion des matières résiduelles, comme c'est quand même un bien public, là?

2690 Vous l'aviez mentionné dans une de nos séances. C'est quand même... globalement, c'est un service d'ordre public de la gestion des déchets, mais on demande à quelqu'un d'autre de le mettre en oeuvre et tout ça. Donc, je vois que vous oscillez un peu, mais je vais vous laisser répondre, si c'est quelque chose qui existe puis si ça pourrait inspirer la commission pour ses travaux.

M. CLAUDE TRUDEL :

2695 Bon, c'est sûr qu'il y a plusieurs modèles qui existent. Présentement, si on fait le portrait de la situation actuelle, il y a des lieux municipaux, il y a des lieux privés, il y a des lieux municipaux

qui sont exploités par des entreprises privées, et caetera. Ça, il y a eu ça à un certain moment donné, peut-être à une plus grande échelle, et caetera. Mais globalement, au Ministère, ça n'a jamais nécessairement causé de problématiques majeures.

2700

Je vous dirais... Je l'ai déjà exprimé, je pense, lors de séances antérieures que, du fait qu'il y a comme une certaine obligation de s'impliquer au niveau municipal pour les plus petites communautés parce qu'il y a moins d'intérêt pour un promoteur privé, parce qu'il y a moins d'intérêt à faire des sous, à faire des profits, d'exploiter un lieu, je vous dirais, en région très périphérique, et caetera.

2705

Par contre, au niveau du Ministère, ce qui est important, c'est en priorité... Malheureusement, je reviens tout le temps sur le rôle du ministère, mais c'est la protection de l'environnement puis de la santé des personnes. Pour le Ministère, que ce soit fait par une entreprise privée, que ce soit fait par une société d'économie mixte, que ce soit fait par un exploitant municipal qui confie l'exploitation à un chose privé, ça ne change pas grand-chose.

2710

Je vous dirais que, dans le passé, c'est sûr que... -- un peu pour répondre à la préoccupation de la personne qui a posé la question, je bifurque un peu vers là, là. C'est que oui, dans le passé, il y avait 1 000 dépotoirs, puis c'était du monde municipal qui s'occupait de ça, et caetera, et caetera. On est passé de cette ère de dépotoir là à une ère qu'on a appelée « lieux d'enfouissement sanitaire » puis à une ère que maintenant, s'appelle « lieux d'enfouissement technique », qui sont beaucoup plus sécuritaires. Puis le Ministère va continuer d'être à l'affût des nouveautés qui se font au niveau de l'aménagement, l'exploitation de ces lieux-là, et caetera, et caetera, pour être en mesure de suivre la parade, autrement dit, de ce qui se fait de mieux, pour ce qui c'est qu'il y a au niveau de l'élimination, pour toujours assurer la protection de l'environnement.

2715

2720

Mais pour ce qui est de la gestion comme telle, le Ministère n'a pas de préférence, on n'a pas fait d'étude non plus, on n'a pas eu de commentaire nécessairement par rapport à ça. Je peux...

2725

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Vous n'avez pas fait d'intervention pour orienter vers plus municipal, plus privé, dans vos mesures, c'est ça?

2730

M. CLAUDE TRUDEL :

Non.

2735 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

OK.

M. CLAUDE TRUDEL :

2740

C'est plus question de ce qu'on entend, ce qu'on se fait dire. Puis quand on va aux audiences, on est à l'écoute. Puis c'est certain que, personnellement, pour avoir participé à certaines audiences, et même plusieurs, je suis à l'écoute de ce que les gens ont comme préoccupations. Parce que, si on peut bonifier les projets pour améliorer, minimiser les impacts, le Ministère est tout à fait à l'écoute de ça.

2745

Puis je pense que la procédure d'évaluation environnementale le permet, de donner la chance aux citoyens de s'exprimer. Puis s'il y a particularité locale, à un moment, pour minimiser le problème, bien on... Mais d'un autre côté, le Ministère est confronté aux besoins réels d'autoriser ou de recommander des autorisations de projet, parce que sinon, on pourrait vivre une crise avec les déchets laissés chez les citoyens. Ça ne serait pas nécessairement plus intéressant, non plus, de ce côté-là. Ça fait que, il faut faire un peu la part des choses quand on est confronté à des situations, ça fait que c'est ces...

2750

2755 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que la notion du privé, dans les audiences auxquelles avait participé... Je sais qu'il y en a des études sur l'acceptabilité sociale puis les facteurs. Donc, parfois, le privé, ça peut évoquer un peu de suspicion parce qu'il y a l'idée qu'ils vont faire un profit, dans le fond, sur un service public.

2760

Est-ce qu'il y a de ça derrière une forme de colère citoyenne ou on est vraiment plus au niveau des nuisances puis de ne pas avoir envie d'avoir ça dans la communauté?

2765 **M. CLAUDE TRUDEL :**

On voit des deux. Mais, si je peux m'exprimer ainsi -- puis on l'a exprimé un petit peu aussi -- d'une façon, notre vision d'avenir, quand on dit : donner les moyens à certains exploitants qu'ils soient municipal ou privé, là, d'avoir un certain volume puis d'être capable d'avoir le moyen financier pour mettre en place d'autres équipements pour, encore une fois, détourner les matières résiduelles qui seraient toujours récupérables puis qui auraient été mises dans les fameux bacs puis qui se retrouveraient à l'enfouissement.

2770

C'est pour ça qu'on voit une certaine économie d'échelle à ce niveau-là, puis ça encouragerait peut-être certaines entreprises privées. Mais je vous dirais, ce qu'on constate, à cause du fait que c'est des beaucoup plus petites installations, l'entreprise privée a moins de difficulté à mettre en oeuvre ces choses-là, a moins de difficulté, des fois, à réagir plus rapidement à un problème de conformité mineur sur une installation mineure.

2775

2780 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

(Inaudible) expertise acquise dans leur répétition de ça, là. Parfait. Bien merci, monsieur Trudel. — C'est bon, j'ai terminé, monsieur Zayed.

2785 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc, je reprends la deuxième question de monsieur Beaudet. Il faisait référence au legs laissé aux générations futures. Donc, ça touche un peu les enjeux autour de la post-fermeture. Pourriez-vous nous dire un mot là-dessus, monsieur Trudel?

2790

M. CLAUDE TRUDEL :

On a parlé, hier puis aujourd'hui, ce que c'est pour les nouvelles installations. J'aimerais juste aussi préciser qu'il y a quand même des suivis et des contrôles qui sont faits sur les installations fermées, au Ministère. Puis le Ministère est à l'affût des problématiques qui pourraient survenir. Mais, à ma connaissance, en tout cas -- je ne connais pas le portrait de l'entièreté des installations d'élimination -- mais il n'a jamais été porté de problématiques environnementales majeures associées à des anciens lieux d'élimination de matières résiduelles, au Québec.

2795

2800 Puis c'est sûr que, dans certains cas, quand il n'y a plus d'exploitant, et caetera, ils sont versés à ce qu'on appelle au passif, puis le Ministère peut être amené à faire des travaux correcteurs si c'est requis de le faire.

LE PRÉSIDENT :

2805 Très bien. — Monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

2810 J'en profite, c'est un autre sujet, mais on parle des lieux d'enfouissement fermés.

Dans votre bilan des gaz à effet de serre, est-ce que vous incluez là-dedans des anciens LES qui ont été fermés puis qui, selon toute vraisemblance, émettent encore des biogaz et des gaz à effet de serre?

2815 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Si vous me permettez, je vais passer la parole à mon collègue, Vincent Chouinard-Thibaudeau, qui a réalisé cette section-là de notre rapport. Il va être en mesure de vous répondre, mais je croirais que oui. Je vais lui laisser quand même préciser l'information.

2820 **M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :**

2825 Oui, bonsoir. Dans la section pour Des GES, effectivement, pour l'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre, les calculs se font sur un historique de 50 années d'enfouissement. Donc, il y a 50 années d'enfouissement qui sont considérées pour les calculs, donc ça comprend aussi les lieux en opération actuellement, mais aussi les anciens lieux qui ont été en opération, comme des LES, effectivement.

2830 **M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :**

Vous êtes obligé de faire des hypothèses, j'imagine, ou il y a du mesurage qui est fait, dans ces anciens lieux là?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :

2835 C'est plus... c'est selon des données qui ont été compilées, de tonnage annuel au Québec.
Le calcul est fait de cette façon-là. Puis avec les équations, les paramètres qui permettent d'estimer
au mieux les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de méthane.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

2840 Donc, les 7 millions de tonnes qui sont émises, c'est le résultat d'un calcul, finalement, à
partir des volumes que vous avez, les données sur les volumes historiques?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :

2845 Exact. Exact.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

2850 Je vous remercie beaucoup.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAUDEAU :

2855 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2860 Merci, monsieur Renaud. Moi, je vais terminer avec une question aussi. Ensuite, je céderai
la parole à ma collègue, madame Forget.

2865 Nous avons vu, dans le cadre des lieux d'enfouissement en territoire nordique, nous avons
discuté tout à l'heure sur les émissions atmosphériques, notamment en lien avec le brûlage. Il y a
également -- et c'est bien ressorti dans le rapport du ministère de la Santé -- toute la problématique
des eaux de lixiviation des lieux en tranchée, qui peuvent entraîner une contamination des nappes
souterraines, des nappes phréatiques, donc avec notamment du plomb, du mercure, du cadmium,
qui sont quand même des métaux dont le potentiel est reconnu comme passablement toxique.

2870 Ce que je voulais savoir : est-ce qu'un ministère ou l'autre a étudié le niveau d'exposition des populations environnantes qui consomment ce type de poissons et qui ingèrent l'eau qui peut être contaminée, l'eau provenant des nappes phréatiques et qui peut être contaminée par ces métaux?

2875 Je commencerai d'abord par madame Marion Schnebelen. Est-ce que votre ministère a procédé à des travaux de cette nature-là, pour les personnes qui sont potentiellement exposées à des eaux contaminées et qui sont potentiellement exposées à la consommation de produits aquatiques, poissons et autres, qui pourraient également être contaminés ou dont les teneurs tissulaires peuvent être élevées?

Mme MARION SCHNEBELEN :

2880 Je pense qu'au niveau de l'Institut national de santé publique, il y a eu une étude à cet effet, qui s'est penchée sur cette possible contamination. Est-ce que... Je ne pense pas qu'au niveau régional, il y ait eu des études de faites. Et, au niveau du ministère de la Santé, moi, je n'ai pas... La seule chose qu'on verrait, c'est des études beaucoup plus globales qui concernent la santé des Inuits, parce qu'il n'y a pas... il y a le même phénomène, aussi, au niveau de la contamination des poissons ou même autres gibiers aussi. Et on est même au niveau des petits fruits, parce qu'il peut y avoir la cueillette, et caetera.

2890 Mais je pense, de manière spécifique, lié à un endroit, un lieu d'enfouissement en milieu nordique, je n'ai pas ça en tête. Il faudrait qu'on valide auprès de nos experts de l'Institut puis des directions régionales de santé publique concernées par ces territoires.

LE PRÉSIDENT :

2895 Est-ce que pour vous, c'est un enjeu qui mériterait d'être documenté?

Mme MARION SCHNEBELEN :

2900 Bien, en fait, on sait déjà -- puis pour d'autres, aussi, problématiques. J'ai le souvenir, à l'époque, de la centrale Eastmain, il y avait eu des préoccupations comme ça. Je sais qu'Hydro-Québec faisait aussi beaucoup d'études dans ce sens.

Ça fait qu'on le sait qu'à partir du moment où il y a libération d'agents toxiques dans l'environnement puis dans l'eau, qu'il peut y avoir effectivement contamination de la flore et de la faune. Et étant donné l'usage qu'en font ces populations, bien on sait qu'il y a déjà des problématiques de cet ordre-là.

2905

Est-ce que ça mériterait d'être approfondi? Je vous dirai... Je ne sais pas trop. Il faudrait que je voie du côté de l'Institut, pour voir qu'est-ce que nos experts on pensent. Mais il me semble qu'on a quand même une littérature assez abondante sur le sujet. Est-ce qu'il y a une distinction à faire avec l'exposition des contaminants émis par les lieux d'enfouissement en milieu nordique versus d'autres types d'activités industrielles en milieu nordique? Ça, je ne sais pas.

2910

Je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un, ce soir, qui sera en mesure de répondre à la question, parmi l'équipe qui m'accompagne. Ça fait que, je pourrais peut-être prendre la question en délibéré puis l'adresser aux experts à l'INSP, Monsieur le président.

2915

LE PRÉSIDENT :

Ce serait bien aimable, merci.

2920

Mme MARION SCHNEBELEN :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

2925

Et de votre côté, monsieur Trudel, c'est sûr que vous n'avez pas un mandat pour examiner ou évaluer l'exposition des populations limitrophes, mais au moins, vous pouvez... vous avez le mandat de mesurer les concentrations dans les différents compartiments environnementaux, eau, air, sol, et caetera.

2930

Est-ce que vous avez entrepris des études de cette nature-là, dans des endroits qui pourraient être contaminés par les eaux de lixiviation en territoire nordique?

M. CLAUDE TRUDEL :

2935

Si vous me permettez, je veux juste faire un petit préambule puis répondre à votre question. Juste vous préciser que, quand on exige le brûlage, c'est justement... Et vous avez mentionné, par contre, que les métaux, ça peut amener une contamination en métaux si on fait le brûlage, parce qu'on peut en avoir dans les cendres.

2940

Je vous rappelle que quand même, c'est quand même des problèmes plus restreints de matières résiduelles que quand on est au sud. Pour le Nord aussi, j'ai fait quelques vérifications, mais on me confirme que la principale source d'approvisionnement en eau, ce sont les cours d'eau, des importants cours d'eau et des lacs, parce qu'étant donné, justement, qu'on est dans un roc des fois très peu perméable, présence de pergélisol, donc on n'est pas dans la même problématique tout à fait qu'au sud, où il y a des nappes phréatiques qui servent beaucoup à l'approvisionnement en eau. Ça fait que, c'est une autre chose.

2945

2950

Mais pour répondre, finalement, à votre question, non, le Ministère n'a pas entrepris d'étude de cette nature-là.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, selon vous, le Ministère devrait le faire?

2955

M. CLAUDE TRUDEL :

C'est une bonne question. Je vous dirais... C'est sûr qu'on a essayé de prévoir des modes d'élimination les plus appropriés, mais ça demeure un mode d'exception. Et c'est pour ça que, autant que possible, on encourage aussi, puis c'est pour ça que c'est possible, aussi, d'aménager des lieux d'enfouissement en tranchée dans ces secteurs-là, où c'est possible de le faire. Puis à ce moment-là, il y a un suivi de la qualité des eaux qui est fait.

2960

2965

Le problème qu'on a au Nord, aussi, de faire un suivi de la qualité des eaux, c'est que le principe même d'aménager un puits d'observation, il ne serait pas suffisant ou il ne serait pas adéquat pour effectuer cette chose-là. Ça fait que, je me demande même jusqu'à quel point on pourrait avoir des données intéressantes pour voir. Il faudrait vérifier s'il n'y a pas des résurgences

à proximité du lieu d'élimination, et caetera, et caetera, mais ce n'est pas simple de faire... ça ne serait pas simple de faire le suivi.

2970

Ce n'est pas parce qu'on ne voudrait pas le faire. Si ça avait été possible de faire le suivi de la qualité des eaux, on l'aurait probablement exigé. Mais ça devient compliqué, aussi, à ce niveau-là. Puis je ne veux pas non plus bifurquer puis envoyer vers d'autre chose, mais il y a différents problèmes dans le Grand Nord et pas juste la gestion des matières résiduelles.

2975

La gestion des boues de fosses septiques, là, que j'appelle, qui sont récupérées par les résidences, aussi. Ça aussi, ça peut être une source de contamination, puis le Ministère est confronté à ce problème-là. Mais c'est un programme qui est très difficile à régler.

2980

LE PRÉSIDENT :

Madame Forget.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2985

Monsieur Zayed, est-ce que je comprends qu'on enchaîne avec nos questions d'enquête et on ne prend pas de pause?

LE PRÉSIDENT :

2990

Si vous le demandez comme ça, on va prendre une pause de cinq minutes.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

2995

Non, non, mais dans le sens que je comprends qu'il n'y a plus de citoyen, donc on peut... Moi, j'ai plusieurs questions. Alors, si je prends la parole, ça va être un peu long, donc je voulais juste vérifier si les gens voulaient prendre une pause.

LE PRÉSIDENT :

3000

C'est très élégant à vous de le proposer. Donc, nous allons effectivement prendre une pause de 10 minutes.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3005

Mais je ne veux pas perdre le droit de parole après, par contre. Vous me revenez?

LE PRÉSIDENT :

3010

Ça va être à vous la parole, madame.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3015

Parfait, c'est une blague.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3020

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Merci.

3025

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

3030

Mesdames messieurs, nous poursuivons la dernière tranche de notre dernière séance en cédant la parole à ma collègue, madame Forget.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3035 Oui, merci, monsieur Zayed. Je vous proposerais même, étant donné notre hybride... notre commission hybride, là, en ligne et en salle, je vais passer mes questions en rafale, si ça vous convient. Je ne pense pas que ça devrait me prendre plus que 10 minutes. Puis après, comme ça, vous n'aurez pas à gérer la conversation, est-ce que ça vous conviendrait?

3040 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, allez-y.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3045 Donc, je commencerais avec... j'ai deux questions sur la région du Nunavik. On se posait la question si, bon il y a des initiatives, en ce moment, qui sont... on a lu dans les documents. Il y a un projet de récupération de métal résiduel pour l'ensemble du Nunavik. Il y aurait un projet de composteur thermophile à Inukjuak puis un projet d'écocentre et de ressourcerie à Inukjuak. On voulait savoir si... c'était qui qui finançait ces projets-là, quel type de partenariat puis est-ce que le MELCC s'est impliqué? Juste nous donner le statut, puis... et s'il y a aussi une intention d'émuler les succès dans d'autres communautés. — Monsieur Trudel.

3050

M. CLAUDE TRUDEL :

3055 Oui, Madame la commissaire. Je vais céder la parole à ma collègue Vanessa Chalifour, qui va peut-être pouvoir vous fournir certaines précisions à ce sujet-là.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3060 Merci. — Madame Chalifour?

Mme VANESSA CHALIFOUR :

3065 Oui, bonjour. En fait, comme information complémentaire que je pourrais fournir, c'est que je sais que le promoteur de ces projets-là, c'est l'Administration régionale Kativik. Par contre, je n'ai

pas vraiment de détail par rapport au financement puis s'il y a différents partenariats par rapport à ça. Mais bon, voilà, je n'ai comme pas d'information supplémentaire.

3070 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Donc, vous n'êtes... La réponse, c'est que vous n'êtes pas impliqué, et donc on va l'aborder avec l'Administration régionale crie, c'est bon.

3075 Et peut-être vous êtes au courant de celle-là, par contre. Il y a une autre initiative, là, qu'on a vue, qu'il y a des recherches assez récentes dans le Canada arctique, là -- et je crois même à Kuujjuaq -- sur des avancées pour valoriser les matières résiduelles pour utiliser comme énergie. Dans le fond, utiliser les matières résiduelles pour créer de l'énergie, et ensuite, l'utiliser pour chauffer des serres et faire des projets d'alimentation.

3080 Alors, on veut savoir si ça aussi, il y a des avancements ou c'est quoi l'état des lieux et ce que vous connaissez de ça, et surtout -- pour capitaliser sur votre expertise, monsieur Trudel -- si c'est quelque chose qui est coûteux, faisable, intéressant? Parce que, évidemment, le Nord, l'énergie, c'est un enjeu. Puis ils ont des matières résiduelles avec des sites d'enfouissement, t'sais, comme ça. Alors, je voulais savoir si c'était quelque chose, une option intéressante pour eux, de brûler pour créer de l'énergie.

3085 **M. CLAUDE TRUDEL :**

3090 Sûrement, mais la problématique, c'est ce que ça peut apporter vraiment comme gains au niveau de réduction. Puis si ce n'est pas pour ramener une plus valeur vraiment, là, je vous dirais que ce n'est pas super intéressant de ce côté-là. Aménager une serre, oui...

3095 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Mais vous voulez dire d'un point de vue des matières résiduelles?

M. CLAUDE TRUDEL :

3100 Oui, c'est ça.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3105 Mais d'un point de vue création d'énergie? Est-ce qu'il y a déjà... Bien, la question, c'est : avez-vous des recherches là-dessus ou...? Si c'est vous, ou bien ça serait au MERN, ou si c'est un autre ministère.

M. CLAUDE TRUDEL :

3110 Je peux faire des vérifications là-dessus, mais c'est sûr qu'à première vue, pour question d'énergie, il faudrait peut-être vérifier auprès du MERN. Mais je sais qu'il y a le Plan Nord aussi qui existe, là, puis auprès, de cette entité-là, là...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3115 La Société du Plan Nord?

M. CLAUDE TRUDEL :

3120 Oui, Société du Plan Nord, vous pourriez avoir de l'information à ce sujet-là aussi, là, puis...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3125 Mais ce que vous dites, c'est que d'un point de vue de gestion des matières résiduelles, ce n'est pas l'option... il n'y a pas d'intérêt pour cette option-là, mais ça pourrait être du point de vue de la réduction des coûts en diesel ou en génération de GES, par exemple, si...

M. CLAUDE TRUDEL :

3130 Oui.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Parfait. Merci. J'ai deux questions pour RECYC-QUÉBEC, qui...

3135 Premièrement, vous avez... dans votre document sur l'étude comportementale, vous avez fait deux études comportementales; une sur les ICI puis une pour les citoyens. Je voulais savoir, j'ai lu dans une de ces notes de bas de page, qu'il y avait eu des groupes de discussion ciblés, donc, sur... avec des citoyens.

3140 Je voulais savoir : est-ce que, dans ces groupes de discussion là, il y avait eu justement le test auprès des citoyens sur certaines mesures plus contraignantes, dont les tarifications incitatives, la modulation au niveau de l'économie circulaire, qu'est-ce qui peut être fait de plus contraignant et comment ils réagissaient? Je voulais savoir si ça faisait partie des sujets. Puis si ça ne fait pas partie, bien quels sujets ont été abordés puis quelle information pourrait être partagée la commission s'il y a vraiment eu des belles discussions qualitatives avec les citoyens?

3145

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3150 Oui, merci. De mémoire, l'étude comportementale... Puis comme je vous le mentionnais, on est en cours de réalisation d'une nouvelle étude où il y a davantage de questions qui ont été posées. Je sais que des groupes de discussion sont encore prévus cette fois-ci et ils n'ont pas encore été tenus. Donc, je pourrais certainement proposer ce sujet-là, si ça peut être intéressant pour vos travaux. Je pense qu'on est encore dans le bon moment. Mais notamment, ce qui a été regardé, c'est au niveau de la collecte sélective, au niveau de la collecte des matières organiques, donc les freins et les besoins des citoyens pour accentuer la participation.

3155

3160 Cette année, spécifiquement, dans l'étude, on a ajouté des questions relatives à la réduction du gaspillage alimentaire et tout ce qui concerne aussi des comportements écoresponsables, donc faire réparer des produits, acheter usager, des choses comme ça. Puis il y a également l'utilisation des écocentres et des points de dépôt qui sont documentés dans l'étude. Donc moi, je peux assurément...

3160

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3165 Oui, les résultats vont-tu tomber pendant notre...

3165

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Oui. Oui.

3170

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

OK.

3175

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Comme je vous dis, on est à planifier les groupes de discussion. Le volet sondage est fait. Donc, dans quelques semaines, on devrait être en mesure de vous partager quelque chose. Puis je peux déjà suggérer le sujet pour les groupes de discussion sur la gradation des mesures, si ça peut alimenter aussi votre réflexion. On tombe au bon moment pour ajouter ça.

3180

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Puis j'aimerais aussi avoir le plus de détail possible sur les groupes de discussion de 2015, quand même. Parce que comme ça, ça peut quand même nous orienter. On va avoir les vrais résultats de 2020, mais au moins avoir déjà une idée où les gens en étaient en 2015 puis les sujets qualitatifs que vous avez abordés. Merci.

3185

Puis l'autre question que j'avais pour vous, c'était : qui veille au succès de l'économie circulaire régionale? Toute la notion de maillage, entre le vendeur de matières valorisées et l'acheteur dans des régions, évidemment, où tu n'as pas un marché aussi naturel qu'un marché urbain, où il y a tellement de monde.

3190

Est-ce qu'il y a des ONG que vous financez, ou des municipalités qui sont financées pour veiller à ça, puis quel genre d'expertise... Est-ce qu'ils ont assez d'expertise pour faire ces maillages-là, est-ce que c'est des cégeps, des universités, puis est-ce qu'il y en a à la grandeur du territoire ou si c'est juste ciblé à certains endroits?

3195

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

3200

C'est une bonne question puis je pourrai vous partager de l'information. Il y a plusieurs organismes que nous, on a financés via deux appels de propositions. Le premier, il y a quelques années; et le dernier, on vient d'annoncer les projets qui ont été supportés.

3205

Donc, c'est toutes ces réponses, hein, pour le type d'organisation. On va retrouver des SADC, il y a des villes qui peuvent porter des projets de symbiose, des conseils régionaux en environnement. Donc, différents types d'organisations. Il y a un réseau, aussi, qui est porté par le réseau Synergie Québec, qui est porté par le Centre de transfert technologique en écologie industrielle -- de son petit nom, le CTTÉI -- de Sorel-Tracy, qui a aussi une chaire en lien avec

3210

l'économie, les symbioses industrielles puis l'économie circulaire.

C'est de l'information que je peux vous partager. Donc, il y a différents acteurs.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3215

C'est correct, mais ça serait bien un portrait... dans le fond, un portrait de ces gens-là par région, question de savoir si c'est actif puis si on peut... à savoir à quel point il y a une espèce de veille, que ça avance puis qu'on les... que c'est poussé.

3220

Mme SOPHIE LANGLOIS-BLOUIN :

Bien, de mémoire, juste si vous me permettez, là, je pense que j'ai déjà partagé à la commission des... Pas pour les projets qu'on a financés -- ça, je pourrai vous le partager -- mais deux rapports qui ont été publiés. Un par Synergie Québec, donc le CTTÉI, sur leur réseau. Donc, vous allez avoir le portrait par région.

3225

Puis l'autre, c'est une étude SIA qui évalue les retombées, si on veut, de ces symbioses industrielles là. Et aussi, directement, ils mentionnent l'effet de levier du financement accordé par RECYC-QUÉBEC à ces projets-là.

3230

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3235 Parfait, merci. Puis bien, mon dernier bloc thème, c'est la cohabitation. Alors, mes questions s'adressent au ministère de la Santé et le MELCC. Le MERN pourrait réagir, mais je suis vraiment sur le site... un lieu d'enfouissement, dans le fond.

3240 Alors, je voulais aborder l'enjeu, dans le fond, le cadre de cohabitation fonctionne généralement mieux avec le milieu s'il est prévisible. Et dans les commentaires souvent entendus des citoyens, au BAPE ou ailleurs, dans le fond, les programmes *ad hoc* de l'initiateur, si l'initiateur veut ou pas faire des compensations ou des programmes de responsabilité sociale ou tout ça.

3245 Alors, je voulais savoir s'il y a eu des réflexions à ce niveau-là au gouvernement, donc les enjeux de nuisances ou l'anxiété face à l'incertitude des valeurs des propriétés quand un nouveau site... Parce que là, sachant qu'il va y avoir des nouveaux sites dans la liste qui s'en vient, dans le fond, ce qui serait intéressant pour les citoyens, c'est qu'il y ait un cadre prévisible de comment insérer un nouveau projet dans le milieu.

3250 Puis donc, en ce moment, c'est plutôt volontaire par initiateur, c'est ce que j'en comprends. Alors, parmi mes... Donc, les trois questions que j'ai, c'est premièrement : est-ce que vous avez déjà utilisé les meilleures pratiques pour avoir un cadre plus prévisible pour insérer un lieu d'enfouissement dans un milieu d'accueil? Est-ce qu'il y a des réglementations qui ont déjà été envisagées ou que vous avez déjà eues, même, peut-être, par le passé? Ça serait quoi un cadre d'éligibilité, par exemple pour l'acquisition des propriétés, la notion d'une zone tampon plutôt externe que juste interne. Aussi, le cadre de compensations pour des nuisances. Donc, s'il y a trop de nuisances, est-ce que la personne ou le ménage peut vouloir rester là, mais dire : C'est quand même difficile, pour nous, de prendre ça?

3260 Alors, c'est juste voir s'il y a des études qui existent, s'il y a des réflexions qui ont été faites de manière très concrète sur les orientations que la commission aura à développer avec le milieu, avec vous, pour rendre l'insertion d'un nouveau lieu plus favorable, dans le fond, en concertation avec le milieu puis avec des conditions précises?

Alors madame Schnebelen pour commencer?

3265 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Oui, madame Forget. Merci. Écoutez, on avait pris ce questionnement-là, la semaine dernière, quand Monsieur le président nous avait indiqué qu'on aurait certainement ces réflexions-là sur des conditions favorables à la cohabitation avec un lieu de traitement de matières résiduelles. On y a réfléchi parce qu'on a... Pour répondre à votre première question, on n'a jamais vraiment, au ministère de la Santé, travaillé sur des réflexions poussées entourant un cadre de gestion qui pourrait justement rehausser la cohabitation harmonieuse ou rehausser l'acceptabilité sociale entourant ce genre de projet.

3275 Toutefois, on a quand même des mécanismes qu'on met souvent de l'avant. Et puis, depuis plusieurs années, on a un mécanisme, une méthodologie, en fait, qu'on met de plus en plus de l'avant, qui est l'évaluation d'impact à la santé, qui permet quand même d'être beaucoup plus inclusive sur la concertation des parties prenantes. Et là, ça va bien au-delà de la consultation, on veut faire aussi une distinction entre ces deux termes-là.

3280 On peut consulter, via de l'information, mais la consultation vise justement à mettre sur la table les différents enjeux de l'ensemble des parties pour trouver un terrain d'entente puis avoir, en bout de ligne, un projet qui est plus acceptable.

3285 Donc l'EIS peut être très intéressante dans ces réflexions-là pour avoir un portrait très représentatif de ce qu'il pourrait y avoir comme impact de santé au sens large, de considérer l'ensemble des déterminants de la santé. Ça, c'est une bonne pratique, qui est mise de l'avant depuis plusieurs années, au sein du ministère de la Santé.

3290 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

Mais c'est l'initiateur qui la fait? Excusez-moi. C'est l'initiateur qui la fait ou c'est vous qui la... Comment elle est... c'est volontaire et c'est l'initiateur qui décide de la faire?

3295 **Mme MARION SCHNEBELEN :**

Oui.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3300

Ce n'est pas dans la directive, là?

Mme MARION SCHNEBELEN :

3305

Non, bien c'est ça, exactement. Actuellement, on est vraiment à considérer l'intégration de cette méthodologie-là de manière volontaire. On sein de la PGPS, de la Politique gouvernementale de prévention en santé, il y a plusieurs... il y a une mesure qui vise à accompagner les municipalités, justement pour faire de l'EIS pour certains types de projets. Et il y a un soutien qui est accordé par la Direction régionale de santé publique.

3310

L'objectif c'est, à terme, de rendre la municipalité autonome dans cette méthodologie-là des évaluations des impacts santé. Mais pour l'instant, c'est vraiment des projets qui sont encadrés et on accompagne, parce que l'expertise se trouve principalement au niveau de la Santé publique.

3315

Il y a eu des intentions dans le cadre, justement, du Plan Nord, aussi, de faire de l'EIS pour des projets miniers. Il y avait eu une intention, notamment, de le faire avec la mine Raglan. Et là, dans ce cas-ci, c'était le promoteur qui aurait été responsable de faire l'EIS, aussi en collaboration avec la Direction régionale de santé publique concernée. Donc, il y a cette possibilité qui est un outil quand même très intéressant, parce que là, on est beaucoup plus en amont.

3320

Et puis, il y a une considération et une évaluation des impacts santé qui correspondent, je dirais, aux meilleures pratiques en la matière, pour être capables d'avoir une idée la plus complète possible des impacts à la santé qui pourraient être occasionnés par le développement de ce genre de projet. Ça, c'est une première chose.

3325

Donc ça, c'est, comme vous le dites, il n'y a aucun impératif légal, il n'y a aucune obligation; c'est vraiment une démarche volontaire. La façon dont on a un peu essayé de le matérialiser, c'est de deux manières. Il y a eu un moment où, lorsque la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* était en révision, on avait suggéré d'inclure l'EIS comme un outil intéressant pour les municipalités. Et, au niveau de la révision aussi du PEEIE, de la Procédure d'évaluation d'examen des impacts sur l'environnement, on avait eu des échanges aussi, pour intégrer cette méthodologie-là dans l'EIS, mais c'est quand même très lourd.

3330

3335

Donc, l'objectif n'était pas d'alourdir une procédure, mais d'essayer de beaucoup mieux encadrer la façon dont on évalue les impacts à la santé. Donc, c'était plus de travailler sur qu'est-ce que... de donner une plus grande place à l'évaluation d'impacts à la santé au sein de la PEEIE, et c'est un peu ce que je pense qu'on a réussi à faire de manière concertée avec le ministère de l'Environnement dans les dernières années.

3340

Maintenant, quand on regarde les conditions favorables à la cohabitation, on a déposé, madame Forget et Monsieur le président et monsieur Renaud, un document qu'on avait préparé, justement. On s'est permis de le déposer ce soir. C'est vraiment, pour nous, un document qui présente plus des recommandations pour permettre une meilleure cohabitation entre les communautés d'accueil et les lieux de traitement de matières résiduelles.

3345

On a déposé cette information en complément de notre rapport synthèse, donc c'est vraiment des recommandations qui sont basées sur notre expertise de santé publique, sur notre expérience aussi dans le cadre de l'analyse environnementale de divers projets de lieux d'enfouissement, de lieux de traitement des matières résiduelles.

3350

Donc, à la base, d'un point de vue de santé publique, la gestion des matières résiduelles, elle doit être vraiment ancrée sur les principes de développement durable et d'équité, sur le principe aussi que tout projet devrait contribuer au maintien et à l'amélioration de la santé de la population. Ça, c'est les prémisses de base. Donc nous, les recommandations qu'on a formulées ont été mises dans une optique de réduction de l'exposition des populations au rejet de toutes sortes, atmosphériques, dans l'eau, et caetera, et aux risques potentiels, aussi, provenant des activités de gestion des matières résiduelles.

3355

3360

Donc, on a formulé différentes recommandations qu'on a essayé de développer et, en même temps, d'essayer de sortir des messages clés. On a abordé cinq thématiques, mais j'aimerais quand même peut-être dire, au tout début, que pour nous, les meilleures options de gestion des déchets ultimes, c'est vraiment celles qui émettront le moins de GES. À la base, on est dans ce genre de considération aussi.

3365

En termes de déchets, le meilleur déchet -- puis vous le savez, en matière de changements climatiques, on a tendance à amener cette information-là aussi, ce concept-là -- le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. Donc, les actions d'élimination des déchets devraient

s'accompagner... devraient être intensifiées puis s'accompagner de campagnes de sensibilisation quant à consommation aussi responsable.

3370 Ça fait que, une fois ça dit, nous, nos messages clés concernent cinq thèmes principaux, la participation citoyenne et l'acceptabilité sociale, donc pour s'assurer qu'il soit mis en place, que ce processus-là d'évaluation politique d'un projet soit mis en place le plus en amont possible, qu'il reste actif tout au long de sa durée de vie et qu'il y ait aussi un respect des règles de l'art de la concertation. Puis vous voyez, on ne parle pas même pas de consultation, on parle de concertation.
3375 J'insiste beaucoup parce que c'est très important.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3380 Ça serait qui les acteurs qui feraient une concertation dans un lieu d'élimination dans un milieu d'accueil? Ça serait à la MRC, aux municipalités, aux initiateurs? C'est qui les joueurs de la concertation? C'est...

Mme MARION SCHNEBELEN :

3385 C'est tous les joueurs qui sont concernés. Donc si, c'est une MRC qui est responsable...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3390 Et financé par? Qui finance l'exercice?

Mme MARION SCHNEBELEN :

3395 Qui finance l'exercice? Alors, écoutez, ça, on n'est pas allé jusque-là.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3395 Non, bien dans le sens que c'est une des raisons que, des fois...

Mme MARION SCHNEBELEN :

3400

Oui.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3405

... c'est difficile de faire la concertation. Mais...

Mme MARION SCHNEBELEN :

3410

Mais en même temps, si on fait des comparatifs avec un comité de suivi ou un comité mixte qui, des fois, est mis en place par une industrie, je pense que ça peut se faire. À partir du moment où il y a une industrie, où il y a un promoteur qui va faire une activité avec potentiel de contamination, d'émission de pollution, pour nous, c'est impératif qu'il puisse y avoir ce genre de structure mise en place. Aux frais de qui? Bien ça, je vous dirais, je ne sais pas. On a des exemples, par exemple...

3415

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Non, mais ce n'est pas important la question financière. Vous pouvez conclure, vous aviez un autre sujet, je crois.

3420

Mme MARION SCHNEBELEN :

C'est bon, donc c'est ça. Puis donc, ça, c'est la participation citoyenne et l'acceptabilité sociale qui est vraiment primordiale.

3425

Ensuite c'est sûr que, au-delà de cette acceptabilité sociale là, qui aboutit à une acceptation ou une inacceptation, bien il y a tout un volet qui a un lien avec les impacts vraiment santé. Donc, tout ce qui est émissions, gaz à effet de serre, ce qui est, pour nous, un gaz de cohabitation harmonieuse, c'est que vraiment, il y a un suivi environnemental qui soit rigoureux au niveau des émissions atmosphériques. Que ce soit effectué, que ce soit communiqué à la population, aussi. À la fois aux limites de la propriété, mais aussi dans les milieux sensibles.

3430

3435

Donc, quand vous disiez : Qui participerait? Bien, les milieux sensibles qui ont été identifiés au préalable, normalement par le promoteur du projet qui doit avoir cette connaissance-là du territoire puis les usages qui se font et les populations vulnérables -- c'est normalement convenu au niveau de l'évaluation d'impact -- devraient être impliqués dans la participation citoyenne qui se fait.

3440

Donc nous, d'un point de vue santé publique, pour nous, c'est l'atteinte des concentrations qui sont sous les normes. Idéalement, même si les nombres sont là pour protéger quand même la santé de la population, d'un point de vue de santé publique, on a quand même toujours tendance à recommander de mettre les pratiques qui limitent le plus possible l'exposition de la population. Et évidemment, comme on l'avait dit dans des séances précédentes, quand on fait ce genre d'exercice, il faut tenir compte de tous les volets du projet. Le transport, la manipulation, et caetera, pas juste ce qui se fait au niveau des activités, brûlage ou autre, évidemment.

3445

3450

L'autre thème, c'est le bruit. On l'a vu... on n'en a pas parlé beaucoup pendant les dernières séances, mais pour nous, c'est très important aussi. C'est quand même une nuisance qui est parfois aussi importante que les odeurs pour ce genre d'installation. Donc, pour nous, au niveau du bruit, dans un point de vue de cohabitation, c'est très important de limiter le dérangement et la perturbation du sommeil, d'appliquer les meilleures pratiques d'atténuation du bruit -- ça, c'est extrêmement nécessaire aussi.

3455

Les cadres réglementaires existants peuvent difficilement tenir compte de l'ensemble des particularités du bruit de tous les contextes. Il y a quand même des travaux qui continuent en ce sens; on avait indiqué qu'il y avait un comité interministériel qui se penchait là-dessus. Mais il n'empêche pas moins qu'actuellement, on constate et on sait qu'il y a des effets néfastes sur la santé et la qualité de vie, puis c'est vraiment important qu'on essaie de considérer les impacts qui sont perçus aussi par la population. Les modéliser, c'est une chose, mais les suivre aussi et s'assurer qu'on soit à l'affût et qu'on documente les impacts ressentis par les gens.

3460

3465

Parce que souvent, ces impacts-là sont ressentis en dessous des limites établies, actuellement. Donc ça, c'est aussi très important dans le processus de cohabitation puis d'écoute, pendant l'exploitation des projets de ces lieux-là, qu'il y ait aussi cette sensibilité de suivre... Ça peut être par des plaintes, des registres de plaintes, ça peut être de plein de manières différentes. Puis de s'engager aussi dans un processus, de mettre en place des mesures de mitigation au

besoin. Parce qu'idéalement, pour avoir une cohabitation la plus harmonieuse possible, c'est de considérer les impacts sur la population, mais aussi de faire une démonstration qu'on considère et qu'on veut corriger la situation.

3470

L'aménagement du territoire, évaluation des impacts, bien ça, on l'a amené à plusieurs égards aussi. Pour nous, c'est très important, pour limiter les conflits d'usage potentiel entre les lieux de matières résiduelles, le traitement de matières résiduelles, et les usages sensibles à proximité, qu'il y ait une évaluation d'impact qui soit la plus complète possible en amont des projets d'exploitation, ou d'expansion aussi. On n'a pas beaucoup parlé, des fois, des projets d'expansion, mais c'est tout aussi important. Et puis, il faut tenir compte des caractéristiques du milieu d'accueil du site d'élimination.

3475

On parlait aussi de distance séparatrice minimale entre des zones sensibles puis de s'assurer du respect de cette distance-là en vertu du principe de réciprocité. Donc, encore une fois, le principe de réciprocité, c'est toujours dans la même veine de la participation citoyenne et de l'acceptabilité sociale, c'est d'être capable de convenir d'une certaine entente entre le promoteur et les gens qui vivent à proximité. Et puis en même temps, de respecter cette distance-là, pour éviter de rapprocher les populations de ces lieux, pour éviter de subir des impacts qui ont été en amont identifiés.

3485

Et le dernier, bien c'est les odeurs nauséabondes. On ne peut pas l'oublier. Et ce qu'on voyait, c'est que pour diminuer les sources d'odeurs, ce serait important de détourner de l'enfouissement les résidus de CRD, plus particulièrement gypse, qui est une source importante de H₂S et de détourner aussi de l'enfouissement les matières putrescibles pour essayer de réduire le plus possible cette nuisance-là au niveau des odeurs.

3490

On n'est pas allé jusque... Dans la réflexion, on se questionnait : est-ce qu'il y aurait possibilité -- parce qu'on l'a souvent dit dans les dernières séances, que ce n'est pas évident d'arriver à normer les odeurs ou même à mesurer ces odeurs-là, mais toutefois, ça serait important d'avoir une réflexion sur comment s'améliorer pour être capable de mieux appréhender cette nuisance, qui est la principale qui est documentée et perçue de la population. Avant même qu'il y ait un coup de pelle ou il y ait un nouveau lieu ou un agrandissement, la crainte, la plus grande crainte, c'est au niveau des odeurs, là, évidemment, de ce côté-là.

3495

3500

Ça fait que, ça fait le tour pour nous puis on vous a déposé ce document ce soir...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3505 Merci beaucoup.

Mme MARION SCHNEBELEN :

3510 ... qui est plus précis que ce que je vous ai présenté assez brièvement.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3515 Parfait, merci beaucoup. Puis, juste en complémentaire à monsieur Trudel, j'aurais envie de vous poser la question, parce qu'en réalité, quand l'étude d'impact elle est faite, une fois qu'on a évalué le niveau d'impact, dans le cadre, je vous dirai, du milieu biophysique, parfois on a des compensations. Hein, on dit : s'il y a tel impact, il faudrait compenser parce que c'est une perte permanente ou tout ça.

3520 Dans le milieu humain, cette notion-là est... c'est ça, il y a souvent des citoyens qui se demandent pourquoi le gouvernement n'a pas un rôle d'orienter un peu la démarche, sans nécessairement être le payeur, mais d'orienter la démarche. Est-ce qu'il y a des réflexions qui ont été faites à cet égard-là, dans le cadre de la LQE, qui inclut quand même l'environnement au sens large, là? J'imagine le milieu humain, bien sûr.

3525 Donc, peut-être juste m'entretenir là-dessus. Je voulais savoir s'il y avait de telles mesures pour que justement, dans notre vision 20 ans, on puisse potentiellement définir des orientations sans que ce soit... des orientations pour répondre aux besoins d'insertion des nouveaux sites, et en partie de la réflexion du Ministère et probablement des participants à nos ateliers?

3530 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je vous dirais, concernant le milieu humain, c'est un peu ce que je répète un peu tantôt, ce que j'ai dit un peu tantôt, c'est-à-dire qu'au niveau du Ministère, on va s'assurer qu'au niveau de... c'est la protection de l'environnement et de la santé associée à ça aussi, mais c'est pour ça que,

3535 versus le milieu humain, je me rappelle très bien, quand on a élaboré notre *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, on s'est fait dire : Tout ce qui est à caractère zonage, à caractère occupation du territoire ne prévoit plus de norme de cette nature-là.

3540 Je vais vous donner un exemple. Il y avait une distance, dans l'ancien Règlement, par rapport à une école, par rapport à une maison, par rapport... On a dit non. Si vous êtes capable de traduire cette norme-là en une norme environnementale, mettez-les. C'est pour ça qu'on a mis des normes de qualité d'eaux souterraines, on a mis des normes de suivi des eaux de surface, on a mis... Puis ça s'applique aux limites de propriété, vraiment. On a mis, oui, peut-être que vous allez
3545 trouver courte, zone tampon de 50 mètres, mais au moins, c'est la propriété de l'exploitant. Il n'y a pas de... Auparavant, je vous ai expliqué l'autre jour qu'il y avait une réciprocité qui ne s'appliquait pas, là. On demandait 150 mètres au départ de l'exploitation, mais finalement, il y avait des habitations qui venaient se construire plus proche. Donc là, on n'a plus ce problème-là avec ça, mais tout le reste... On a des normes par rapport aux cours d'eau, et caetera, aux prises d'eau, et
3550 caetera. C'est à caractère environnemental.

On nous a dit d'exclure tout ça de notre réglementation et que c'était de responsabilité municipale. Donc, je verrais, moi...

3555 **Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :**

En 2018, le changement de 2018? Ou avant?

M. CLAUDE TRUDEL :

3560 Non, je vous parle du Règlement de l'enfouissement au moment où on a... Je vous dirais que, quand on a élaboré, entre 95 et 2005 -- c'est à peu près la période, c'est assez long élaborer une modification réglementaire de cette nature-là, de cette ampleur-là -- donc c'est à ce moment-là qu'on s'est fait dire : Notre rôle, c'est environnemental; le rôle de l'aménagement du territoire, c'est
3565 vraiment la municipalité, les schémas d'aménagement en lien avec tout ce que c'est qui ont le pouvoir au niveau... avec le ministère des Affaires municipales.

Ça fait que, peut-être que je vous encourage à vérifier des choses auprès...

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3570

(Inaudible). Parce qu'en même temps, je vous dirai que la tendance qui est observée en ce moment, c'est que les initiateurs font des compensations avec des ententes avec des communautés et, visiblement, ces ententes sont basées sur une certaine reconnaissance de nuisance, une certaine reconnaissance d'impact, une certaine reconnaissance que le milieu va devoir gérer les enjeux de son arrivée dans le milieu. Donc, c'est là que les citoyens posent parfois ces questions-là : pourquoi le gouvernement n'est pas là? Mais là, je comprends, dans le fond, l'histoire.

3575

M. CLAUDE TRUDEL :

3580

Mais j'aimerais juste apporter une nuance. Ce n'est pas juste pour... je ne le verrais pas comme minimiser les nuisances, les impacts. Il faut faire attention parce que s'il y avait un projet qui avait vraiment trop d'impacts, qui serait situé dans une communauté à proximité... Il y a eu des refus d'autorisation, là, de délivrer des agrandissements dont...

3585

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

Non, mais là, je vous parle dans le cadre où ils seraient acceptables, mais qu'il demeure que, mettons, l'initiateur, lui, il considère que, s'il veut être plus est acceptable, hein, il va aller dans des mesures volontaires. (Inaudible).

3590

M. CLAUDE TRUDEL :

Ça, je ne le rattacherai pas aux nuisances ou aux... Bien, peut-être aux nuisances, mais pas nécessairement aux impacts. Plus à une... le fait qu'on accueille peut-être même des déchets de l'extérieur...

3595

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

L'amélioration (inaudible).

3600

M. CLAUDE TRUDEL :

3605

Oui, c'est ça. Compenser par des aménagements supplémentaires.

Mme JULIE FORGET, LA COMMISSAIRE :

3610

Mais la critique, parfois qu'on... dans tous les cas, la critique, c'est que c'est l'iniquité entre chaque communauté, parce que chaque initiateur, évidemment, est différent. Alors voilà, merci, ça complète. J'imagine que mes collègues ont plein d'autres questions puis le temps avance. Alors, merci tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

3615

Merci, madame Forget. — Monsieur Renaud.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3620

Bien, on avait une question... j'avais toujours une question sur le bruit, monsieur Trudel, par rapport à ça. Savoir, parce que lorsque madame Schnebelen disait que le bruit était un élément dont il fallait tenir compte, puis je voulais savoir -- puis là, on pourra la transmettre à monsieur Hotton, s'il faut -- je voulais savoir, moi, jusqu'où vous allez dans votre modélisation, dans votre analyse au niveau du bruit, quand on parle d'un agrandissement ou d'un nouveau projet?

3625

Est-ce que ça inclut le transport? Puis, si ça inclut le transport, jusqu'où on va dans ça? Parce que là, les camions circulent, ils peuvent circuler sur des routes qui sont quand même... s'ils circulent tout le temps sur la même route, même si c'est éloigné du site, se transport-là est associé au site puis il peut causer des nuisances au niveau du bruit.

3630

Alors, je voulais savoir jusqu'où vous allez dans ça, dans cette modélisation-là, puis dans cette analyse-là de la nuisance par le bruit?

M. CLAUDE TRUDEL :

3635 Vous me permettez, Monsieur le commissaire, c'est ça, étant donné l'absence de mon collègue Julien Hotton, d'avoir pris note de votre question, puis on vous revient là-dessus, par écrit, à la commission.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

3640 Et, juste pour préciser, monsieur Trudel, là, quand on parle d'installation, oui, il y a des lieux d'enfouissement technique, mais je pense aussi à des installations de compostage biométhanisation, qui ne sont pas assujetties à la procédure d'évaluation environnementale, mais on parle d'un article 22. Qu'est-ce que vous exigez à ce niveau-là, qu'est-ce que vous faites comme analyse à ce niveau-là, au niveau spécifiquement du bruit?

M. CLAUDE TRUDEL :

3650 Parfait, je l'ai rajouté à ma question.

M. PIERRE RENAUD, LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3655 Bien. Avant de clore la séance, je pense que le ministère de la Santé a demandé la parole. — Madame Schnebelen?

Mme MARION SCHNEBELEN :

3660 Oui, merci, Monsieur le président. Je voulais juste revenir un petit peu sur un élément qui nous semble important. Quand on parle de mesurer l'exposition des usages sensibles en général, il y a un élément qui est quand même très important à considérer, c'est de ne pas s'en tenir uniquement qu'à la distance linéaire. Je sais que, bon, ça remet un petit peu en perspective, peut-être, justement les zones tampons, les distances réparatrices, et caetera.

3670

Mais quand on fait une exposition, une mesure au niveau de l'évaluation du risque, nous, ce qu'on recommande, c'est de combiner plusieurs méthodes d'analyse tels que des modèles de dispersion de la pollution, puis aussi de considérer des variables socioéconomiques puis environnementales du milieu d'accueil. Donc, de sortir un petit peu du cadre habituel pour justement être capable de mieux appréhender cette mesure-là, et puis en même temps, d'intégrer, aussi, qu'il pourrait y avoir, pour certains projets, des expansions futures, et de part et d'autre. À la fois au niveau du milieu, si on a un milieu résidentiel ou industriel, puis à la fois au niveau du lieu, et que ça, c'est en termes de projection vers le futur.

3675

On sait que ces lieux-là ont des durées de vie, quand même, qui sont non négligeables, que ce serait important d'avoir, en fait, cette évaluation-là beaucoup plus, à notre sens, représentative d'une durée de vie d'un lieu d'enfouissement, dans un contexte même de... -- vous le disiez, monsieur Renaud -- d'un site de compostage dans un contexte où on a souvent des endroits qui sont en milieu urbain ou périurbain puis qu'il y a de plus en plus de développement. Et ce serait à considérer, aussi, dans les choix, des fois, d'emplacement de sites, de nouveaux sites, mais aussi dans l'expansion de sites, de tenir compte de cette perspective-là.

3680

Donc, c'est que je voulais quand même rajouter aussi.

3685

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. Écoutez, nous avons encore plusieurs questions, donc nous allons ajouter une séance, mais en même temps, nous allons... nous sommes le 1^{er} avril, n'est-ce pas. Donc... Bon, c'est tombé à plat. Probablement qu'il y en a plusieurs qui sont fatigués. Je voulais finir ça avec un poisson d'avril, évidemment, là.

3690

Écoutez, nous allons maintenant clore officiellement la première partie de l'audience publique. La commission d'enquête constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à certaines questions, elle compte donc les recevoir dans les prochaines 48 heures. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 25 mai prochain, à 19 h.

3695

3700

Bien sûr, entre-temps, la commission poursuit ses travaux.

La commission accepte de recevoir des questions transmises à l'adresse courriel du mandat jusqu'au 9 avril prochain, sous réserve des conditions suivantes :

- La commission juge de la recevabilité des questions;

3705

- La commission se réserve le droit de regrouper, fusionner ou synthétiser les questions similaires;

3710

- La commission peut ne pas donner suite à une question si elle est jugée non pertinente, si elle a déjà été posée ou encore si elle relève en fait de l'opinion ou si elle comporte des propos diffamatoires;

- Il est de la discrétion de la commission de poser une question qui lui est soumise après la première partie de l'audience publique.

3715

Enfin, la commission fait siennes les questions retenues et les transmet par écrit aux personnes-ressources. Ces questions seront alors déposées site Web du BAPE et la commission ne fera aucun suivi auprès des personnes qui lui ont adressé leurs questions.

3720

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de Mme Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission, et au plus tard le 3 mai prochain, à 16 h. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

3725

En deuxième partie, les personnes-ressources ne seront plus appelées à intervenir. Toutefois, elles sont les bienvenues, bien sûr, si elles souhaitent y assister.

3730

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes. Nous accorderons 10 minutes pour chaque présentation. Il va de soi que la commission pourrait échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Il est à noter que les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission et les mémoires non présentés seront rendus publics à la fin de la deuxième partie.

3735

Quelles sont, en bref, les règles de participation? Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect des droits d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE.

3740

Comment exprimer donc votre opinion? Il existe trois façons de l'exprimer. Tout d'abord, déposer un mémoire et le présenter en séance publique. Ensuite, déposer un mémoire sans le présenter en séance publique. Et enfin, exprimer verbalement votre opinion en séance publique, sans déposer de mémoire.

3745

Afin que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission, il est recommandé que celui-ci désigne une personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe. Il est important de noter que, dans tous les cas, le mémoire doit être signé, je le rappelle.

3750

Pour vous aider à bien préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être bien sûr être consulté dans le site Web du BAPE.

3755

Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire, vous devez le transmettre, encore une fois, à la coordonnatrice de la commission, au plus tard le 14 mai, à midi. Si vous ne respectez pas ce délai, la commission pourrait refuser de considérer votre mémoire. Si vous pensez ne pas être en mesure de respecter ce délai, veuillez contacter la coordonnatrice de la commission d'enquête, Mme Rachel Sebareme.

3760

Tout comme je l'ai précisé dans le discours d'ouverture, je voudrais réitérer le fait que le BAPE s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et qu'il met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

3765

Pour terminer, je tiens, au nom de mes collègues commissaires, madame Julie Forget et monsieur Pierre Renaud, à vous remercier, vous, les personnes-ressources, pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique. Je tiens également

3770 à remercier les participants d'avoir posé des questions permettant de l'approfondissement et des clarifications.

3775 Enfin, je remercie les gens à la technique, les sténotypistes, de même que toute l'équipe de la commission d'enquête et tout le support technique pour la webdiffusion des travaux de la commission.

Je vous souhaite de très joyeuses Pâques et au plaisir de vous revoir le 25 mai prochain. Bonne fin de soirée, merci.

3780

SÉANCE AJOURNÉE

3785 Je soussignée, VANESSA LAGACÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3790 

Vanessa Lagacé, s.o.